



Édito

de Pascal Marty, DAS Europe et international INSHS

Développer la dimension internationale des recherches de l'INSHS

L'année 2011 marque une étape dans la politique de recherche de l'Union européenne. Le 7^e PCRD, le programme cadre de recherche (2007-2013), entre dans sa dernière phase [...]

ZOOM SUR...

Projet ELFE, la socialisation et le développement de l'enfant à la loupe

L'Etude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) constitue une première dans le domaine des enquêtes sur l'enfance et la famille : 20 000 enfants feront l'objet d'un suivi sur une période de 20 ans [...]

VALORISATION

Réseau Médecin

Le réseau Médecin fédère les acteurs et structure les métiers de l'édition scientifique publique [...]

OUTILS DE LA RECHERCHE

La politique d'aide aux revues de l'INSHS

L'INSHS déploie une politique d'aide à l'édition et bientôt à la traduction des périodiques scientifiques en SHS [...]

EN DIRECT DE L'ESF

Cette Lettre inaugure une rubrique consacrée à la Fondation européenne pour la science (*European scientific Foundation*) et à ses activités [...]

LA TRIBUNE D'ADONIS

Face à la multiplication des projets de recherche, les questions de diffusion et de pérennité des résultats produits sont de plus en plus centrales [...]

NOUVELLES DE L'INSTITUT

Procédures au sein de l'INSHS : thématiques prioritaires et accueil en délégation, de Patrice Bourdelais, directeur INSHS [...]

L'équipe scientifique de l'Institut se renouvelle [...]



VIE DES LABOS

La fabrique de l'ingénieur en Inde

Parmi les nouveaux groupes socioprofessionnels qui connaissent une forte expansion depuis une vingtaine d'années, en Inde, les diplômés des écoles d'ingénieurs constituent le groupe le plus important numériquement, loin devant les membres des professions médicales, juridiques ou commerciales [...]



VIE DES RÉSEAUX

Le Réseau CAI-RN Archéométrie

L'archéométrie, qui fait partie intégrante des sciences archéologiques et préhistoriques, est un domaine de recherche éminemment interdisciplinaire qui s'intéresse aux informations enregistrées par les objets anciens, artefacts ou archives environnementales [...]

À PROPOS

- ▶ Missions, groupes de travail et composition du Conseil scientifique de l'INSHS [...]
- ▶ L'INSHS a le plaisir d'annoncer la création du GIS Institut du Genre, destiné à renforcer et à coordonner les recherches sur le genre et les sexualités, autour des unités de recherche engagées dans ce domaine prioritaire.

LIVRE



Sentir Paris. Bien-être et matérialité des lieux, de Lucile Grésillon, Éditions Quae, 2011
Plaisir, émotion et bien-être, des sensations étonnamment mêlées à une discipline scientifique, la géo-

graphie. C'est l'approche originale qu'a choisie Lucile Grésillon pour analyser notre relation aux lieux par le biais de nos cinq sens [...]
[voir toutes les publications](#)

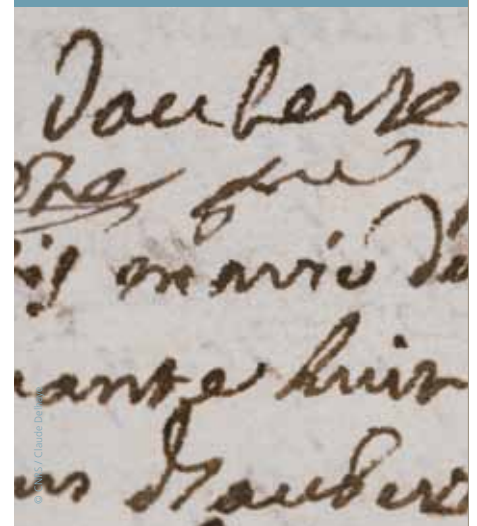
REVUE



Fondée en 1922 par Joseph Souilhé, la revue *Archives de Philosophie* a pour objectif d'une part de fournir une information historico-critique et problématique sur l'histoire de

la philosophie et de l'autre, de rendre attentif, dans le champ philosophique actuel, à des formes d'interrogation émergentes, ainsi qu'à des propositions de voies nouvelles [...]

PHOTO



Pièce d'archives relative à l'épidémie de peste de 1722
Archives municipales de Marseille

Édito



de Pascal Marty
Directeur adjoint scientifique Europe et international – INSHS

Développer la dimension internationale des recherches de l'INSHS

L'année 2011 marque une étape dans la politique de recherche de l'Union européenne. Le 7^e PCRD, le programme cadre de recherche (2007-2013), entre dans sa dernière phase et les réponses à la dernière campagne d'appels à proposition devront être déposées début 2012¹. Pour dessiner les contours du prochain programme cadre, « horizon 2020 », une large consultation auprès des acteurs de la recherche en Europe et dans le monde a été organisée au cours des premiers mois de l'année 2011. Les principaux résultats de cette consultation ont montré que le projet de simplification des procédures de l'Europe dans le domaine des programmes de recherche est salué par la communauté scientifique. Les chercheurs ont également exprimé leur intérêt pour des recherches qui contribueront à la résolution des problèmes posés par les grands défis sociétaux et qui soutiendront l'innovation. Ils ont formulé le souhait que les programmes clefs du 7^e PCRD, comme la recherche collaborative ou les programmes d'aide à la mobilité des chercheurs, soient maintenus. La consultation a enfin montré combien la communauté scientifique était attachée à des dispositifs moins prescriptifs et plus ouverts ainsi qu'au maintien d'un solide volet consacré à la recherche fondamentale non fléchée émanant des projets et des idées nés dans les équipes et collectifs de recherche. S'il est trop tôt pour tirer un bilan précis de la manière dont les unités de l'INSHS ont pu s'inscrire dans les outils disponibles dans le cadre du 7^e PCRD, on peut souligner deux tendances positives fortes. La première est la réactivité de notre communauté et sa capacité à s'approprier la diversité des moyens proposés : recherche fondamentale encouragée par les programmes du Conseil européen de la Recherche, recherche collaborative, aide à la mobilité et aide au développement des infrastructures. La deuxième est son aptitude à développer des programmes interdisciplinaires y compris en affirmant l'importance des SHS dans des thématiques transversales (environnement, santé, alimentation, nouvelles technologies). La dimension internationale des recherches de l'INSHS peut néanmoins connaître un développement plus ambitieux, qu'il s'agisse de la publication des résultats scientifiques, de la réussite dans les différents appels d'offres ou de la prise de responsabilité dans la coordination de réseaux et de programmes. Ce développement de l'internationalisation constitue un des objectifs de l'actuelle équipe de direction, tel que l'illustre par exemple le soutien à la traduction en anglais de grands périodiques scientifiques. Pour encourager les chercheurs dans leurs initiatives internationales, l'INSHS met plusieurs dispositifs du CNRS à la disposition des unités de recherche. Tout d'abord, les chercheurs et enseignants chercheurs peuvent s'appuyer sur des outils de coopération internationale disponibles

au CNRS : les Programmes internationaux de coopération scientifique (PICS), les Groupements de recherche internationaux (GDRI) et les Laboratoires internationaux associés (LIA). Pour l'INSHS, ces outils² sont non seulement utiles pour structurer des partenariats mais jouent le rôle d'un marchepied pour engager des collaborations internationales robustes qui permettront de répondre avec succès à des appels à proposition internationaux plus ambitieux et mieux dotés, auprès de la Commission européenne³, de la Fondation européenne pour la science (ESF) ou bien des agences de financement de la recherche d'autres pays.

Ensuite, l'INSHS dispose d'un réseau de vingt-cinq unités de recherche à l'étranger, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et européennes ou avec d'autres institutions de recherche françaises et étrangères. Ce réseau a pour vocation de soutenir et mettre en œuvre des programmes de recherche sur les grandes aires culturelles. Il s'appuie sur des partenariats, pour la recherche et pour la formation à la recherche, que nous voulons de plus en plus serrés avec les universités et institutions scientifiques présentes dans les villes et les pays qui les accueillent. Chaque unité organise ses travaux autour de thématiques de recherche qui le plus souvent permettent et appellent la mise en œuvre de l'interdisciplinarité. Ce réseau d'unités à l'étranger est également un moyen pour l'INSHS d'encourager la mobilité internationale des personnels de la recherche. Les chercheurs CNRS peuvent être affectés temporairement dans une unité à l'étranger ; les enseignants chercheurs peuvent y être accueillis en délégation ; les membres des unités de recherche peuvent monter avec elles des programmes scientifiques et en utiliser les ressources pour y organiser des missions de longue durée. Clairement positionnées sur des thèmes de recherche bien identifiés, ces unités n'ont pas uniquement le rôle de structure d'appui aux programmes menés par les spécialistes des aires culturelles. Elles peuvent ouvrir vers des terrains, des sources ou des données pertinentes pour mettre à l'épreuve des notions ou des modèles de portée générale dans des disciplines variées pour des chercheurs dont les travaux ne portent pas sur une région, une langue, ou une culture déterminée.

Dans un espace mondial de la recherche de plus en plus ouvert, où l'information scientifique circule avec toujours plus de vigueur et où les frontières disciplinaires sont de plus en plus perméables, les unités de recherche de l'INSHS ont de très nombreux atouts à faire valoir. Dans ce contexte, la mission des personnels de l'équipe de direction de l'INSHS en charge de l'Europe et de l'international est de se tenir à la disposition de la communauté des chercheurs afin que les dispositifs et les outils de coopération internationale existants soient mis au service de votre inventivité et de votre créativité.

¹ L'ERC lance notamment cette année un nouveau programme, « ERC synergy grant ». Ce dispositif, fortement doté, doit permettre à de petits groupes de chercheurs et à leurs équipes de mener, pendant 6 ans, des recherches novatrices qui requièrent en particulier une forte dimension interdisciplinaire.

² La description des outils de coopération internationale est disponible sur www.cnrs.fr/inshs/rerelations-internationales/instruments.htm.

³ En plus des éléments que peut fournir l'équipe en charge de l'international à l'INSHS, le Point de contact national SHS (PCN SHS) informe les chercheurs sur la publication de nouveaux appels à propositions et répond à leurs demandes sur les projets européens. Les services partenariat et valorisation (SPV) des délégations régionales du CNRS aident les chercheurs dans le montage de leurs projets.

NOUVELLES DE L'INSTITUT

Procédures au sein de l'INSHS

Les thématiques prioritaires

La demande adressée, durant l'été, aux directeurs d'unité d'identifier, avec l'aide des chercheurs et enseignants-chercheurs de leurs laboratoires, un ensemble de thématiques prioritaires pour leur unité et de les indiquer dans DIALOG, répond à plusieurs objectifs.

Il s'agit, d'abord, d'attirer l'attention des DU sur l'importance de la manière dont ils répondent à DIALOG : l'Institut a, en effet, besoin de connaître, au plus juste, et par de multiples canaux, l'effectif des départs de chercheurs, les thématiques qui pourraient être affaiblies par ces départs, et aussi les thématiques que les DU souhaiteraient voir renforcer. Une vertu de ces réponses précises sera d'ailleurs de fournir un dispositif d'alerte pour la direction si une thématique essentielle se trouve malmenée par des départs nombreux au cours des deux ou trois années à venir.

Cette démarche souhaite, ensuite, renforcer le caractère *bottom-up* de la détermination des axes prioritaires et leur localisation. Cela permettra un affichage de l'éventail des thématiques envisagées mais aussi leur implantation géographique (l'hypothèse étant qu'une même thématique peut se retrouver sur trois ou quatre sites mais certainement pas dans une douzaine).

Enfin, ces informations croisées doivent aussi permettre aux candidats, dont de plus en plus d'étrangers, de mieux anticiper leurs possibles affectations en cas de succès aux concours.

Pour conclure, je précise qu'il n'a pas été envisagé jusqu'à ce jour de limiter les profils de recrutement aux seules thématiques signalées. Et cette nouvelle disposition est proposée aux DU, à titre expérimental, cette année ; elle ne deviendra pleinement opérationnelle que l'an prochain, délai nécessaire à une discussion stratégique approfondie au sein des unités d'un côté, et à un premier examen des réponses reçues par les directions d'Instituts, de l'autre.

Les délégations 2012

Les délégations sont un enjeu fort pour l'INSHS : elles y sont nombreuses, 136 en 2011, et elles jouent un rôle fondamental pour les enseignants-chercheurs qui en bénéficient ainsi que pour les unités qu'ils viennent renforcer. À la veille de la campagne 2012, je confirme que l'INSHS souhaite faire des délégations un de ses instruments privilégiés de co-pilotage scientifique avec ses partenaires universitaires. L'INSHS engagera donc une discussion avec eux sur les profils des délégations qui seraient nécessaires afin de renforcer les axes structurants des UMR. Un petit contingent sera également réservé pour les UMI et UMIFRE. Mais les délégations les plus nombreuses resteront sans profil défini a priori et, par conséquent, seront accordées en fonction de l'apport scientifique qu'elles représenteront pour les UMR qui les accueilleront.

Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS

L'équipe de l'INSHS se renouvelle



William Berthomière

William Berthomière vient d'être nommé chargé de mission au sein de l'Institut. Il a pour objectif d'animer les activités de recherches SHS au sein du programme MISTRALS (*Mediterranean Integrated Studies at Regional And Local Scales*).

Géographe de formation, William Berthomière

est chargé de recherche au sein de l'UMR6588 **MIGRINTER** à Poitiers. Il est spécialiste des questions relatives au processus de mondialisation des migrations internationales et ses terrains de recherche s'inscrivent principalement au sein du bassin méditerranéen. Son activité scientifique est plus particulièrement centrée sur les problématiques relatives aux migrations de mineurs non accom-

pagnés (projet européen PUCAFREU) ainsi qu'aux usages des nouvelles technologies de communications par les groupes migrants (projet ANR e-diasporas atlas).

william.berthomiere@univ-poitiers.fr



Stefano Bosi

Stefano Bosi est nommé directeur adjoint scientifique de l'INSHS, chargé des sections 34 (linguistique) et 37 (économie et gestion) et des Investissements d'avenir. Il succède à Cuong le Van. Professeur d'économie à l'université d'Evry-Val d'Essonne et membre du centre de recherche

EPEE (EA2177), Stefano BOSI est un spécialiste de la théorie de l'équilibre général dynamique. Il a notamment travaillé sur les effets des imperfections de marché sur l'équilibre général.

stefano.bosi@cnrs-dir.fr



Bertrand Jouve

Bertrand Jouve est en charge, au sein de l'INSHS, des Maisons des sciences de l'homme (MSH) et des Instituts d'études avancées (IEA), poste auquel il remplace Jean-François Gossiaux. Professeur à l'université Lumière Lyon 2 après avoir été maître de conférences à l'université Toulouse 2 Le

Mirail, Bertrand Jouve a dirigé pendant cinq ans la MSHS de Toulouse. Agrégé de mathématiques, il travaille sur la façon dont la représentation et la modélisation mathématique de données réelles sous forme de réseau d'interactions permet d'améliorer notre connaissance sur ces données. Dans le contexte de la théorie des graphes, Bertrand Jouve développe des outils mathématiques en liens avec l'analyse de données, l'analyse spectrale ou la topologie. Il conduit plusieurs programmes interdisciplinaires pour l'étude de grandes bases de données des sciences humaines et sociales.

bertrand.jouve@cnrs-dir.fr



Pascal Marty

Après avoir assuré la fonction de chargé de mission pour les programmes et actions européennes au sein de l'INSHS, Pascal Marty vient d'être nommé directeur adjoint scientifique du pôle Europe et international, où il succède à Alain Peyraube.

Pascal Marty est professeur de géographie à l'université de La Rochelle et membre de l'UMR6250 **LIENSs** (Littoral Environnement et Sociétés). Ses recherches en géographie et en environnement portent sur les dynamiques socio-économiques et écologiques des paysages et sur les dispositifs de conservation de la biodiversité.

pascal.marty@cnrs-dir.fr



Denis Rolland

Denis Rolland est en charge des unités relevant des sections 36 (Sociologie. Normes et règles) et 40 (Politique, pouvoir, organisation), en remplacement de Pierre Demeulenaere. Il coordonne pour le CNRS les réponses reçues en SHS lors des Initiatives d'avenir. Professeur à l'université de Strasbourg (IEP), membre senior de l'Institut universitaire de France et jusque-là directeur du laboratoire Frontières, Acteurs et Représentations de l'Europe (**FARE**, EA4374), il est spécialiste de relations internationales au XX^e siècle, avec deux accents, l'Amérique latine et les questions culturelles. Il développe parallèlement un projet de recherche sur les identités nationales des confins de l'Europe (évolutions intérieures et projections extérieures, de la seconde moitié du XIX^e siècle à nos jours).

denis.rolland@cnrs-dir.fr

La fabrique de l'ingénieur en Inde

Entretien avec Roland Lardinois, directeur de recherches, USR3330 Savoirs et mondes indiens, Centre de sciences humaines, Delhi (UMIFRE20 CNRS / MAEE)

Parmi les nouveaux groupes socioprofessionnels qui connaissent une forte expansion depuis une vingtaine d'années en Inde, les diplômés des écoles d'ingénieurs constituent le groupe le plus important numériquement, loin devant les membres des professions médicales, juridiques ou commerciales. Avec plus de 2 000 écoles d'ingénieurs et environ 350 000 *Bachelors of Engineering* délivrés chaque année, l'Inde semble disposer d'une élite technologique prête à porter le développement du pays dont l'économie croît au rythme de 8% à 9% par an depuis le milieu des années 1990. Forte du sentiment d'appartenir à une puissance émergente dans un monde dont les rapports de force politiques se recomposent en faveur des pays comme le Brésil,

la Russie, l'Inde et la Chine (qui forment le groupe appelé BRIC), cette main-d'œuvre qualifiée s'apprête également à exporter ses savoir-faire en Asie, aux États-Unis et dans les pays européens.

Plus que tout autre domaine, le secteur des technologies de l'information (IT en anglais) représente une activité de pointe dont les performances économiques sont source de fierté nationale. La figure de l'ingénieur informaticien a dévalorisé les disciplines traditionnelles de l'ingénierie (génie civil, mécanique, électricité) et concurrence celle du haut fonctionnaire civil comme modèle de réussite sociale. L'étiquette de *Software engineer* est devenue une désignation

professionnelle dont les parents rêvent pour leur fils, la qualification d'un gendre que les familles recherchent pour marier leurs filles, quitte à engloutir des économies de toute une vie dans des dots conséquentes. C'est pour comprendre ces transformations économiques, sociales, politiques et culturelles qui affectent un secteur central des nouvelles professions, que le projet « La fabrique de l'ingénieur en Inde » a été mis en place au sein du Centre de sciences humaines de Delhi. Ce projet a bénéficié d'un soutien Projets Exploratoires/Premier Soutien en 2010 du CNRS.

Comment s'est imposée la nécessité d'une telle étude ?

Après avoir effectué un premier long séjour de quatre ans en Inde du Sud, à Chennai, avant d'entrer au CNRS, puis avoir beaucoup travaillé sur l'histoire des études indiennes en France¹, je souhaitais

entreprendre un travail de terrain sur des enjeux contemporains et sur des sujets qui n'étaient pas traités par les sociologues. La sociologie des professions et l'étude des ingénieurs comme catégorie sociale s'est imposée très vite au regard du développement sans précédent de ces professions depuis 10 à 15 ans, en Inde. Ce projet vient donc d'abord combler un vide dans les recherches sociologiques sur l'Inde où la sociologie des professions ne s'est jamais réellement développée, en dépit d'une inscription des professions modernes dans une histoire longue.

Ce projet s'inscrit au sein d'une recherche sociologique, d'accord. Mais ces travaux seraient-ils possibles sans l'interdisciplinarité ?

Le projet demande que travaillent ensemble sociologues, économistes, historiens, géographes, c'est certain.

L'expansion de cette branche d'activités est-elle propre à l'Inde ou les autres pays émergents connaissent-ils le même phénomène ?

La Chine est entrée dans le même processus, mais dans un cadre dirigiste, planifié, tout autre. Peut-être avec une formation plus solide, plus efficace, pour les écoles d'élite ? Il faudrait enquêter. Mais une concurrence se profile. En même temps, l'Inde veut exporter son modèle d'école d'élite pour les ingénieurs, les fameux *Indian Institute of Technology* (IIT), qui sont des institutions autonomes (facteur clé de leur succès), encouragées à s'ouvrir, à s'exporter en ouvrant des IIT ailleurs (Émirats, Singapour, etc.). Cela s'inscrit dans un processus d'internationalisation, et de compétition aussi, des écoles qui forment les élites des grands pays.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la genèse de ces formations ?

Les formations aux métiers de l'ingénierie, au sens moderne du terme, datent du début de la période coloniale britannique (*École des sapeurs de Madras*, en Inde du sud, 1794 ; *Thomasson College de Roorkee*, en Inde du nord, 1847). D'abord liées à l'armée, ces formations passent au secteur civil au milieu du XIX^e siècle avec l'ouverture du *Engineering College de Shibpur* (Calcutta) au Bengale en 1856. Au lendemain de la Grande Guerre, la fondation de la première association généraliste des ingénieurs indiens, *The Institution of Engineers India*, atteste de l'importance prise alors par ces professions. Cette association reste aujourd'hui le porte-parole de l'ensemble des ingénieurs indiens. Au côté de cette association généraliste, existent de nombreuses autres associations qui s'adressent aux différents segments professionnels.

Quels sont les principaux objectifs de votre projet ?

Une des tâches de ce programme de recherches est d'interroger les différents sens que revêt l'appellation d'ingénieur selon les disciplines et les secteurs d'activités. Le travail d'unification et de défense des pro-



Couverture du magazine *Outlook Business*, 2 février 2010



fessions d'ingénieurs, qui est le but premier de ces associations, doit être confronté à la diversité des pratiques et des représentations des métiers d'ingénieurs dont la définition, en Inde, n'est encore fixée par aucun acte législatif garanti par l'État. On part de l'idée qu'un ingénieur indien peut se déclarer tel parce qu'il dispose d'un *Bachelor in Engineering* (BEng) ou d'un *Bachelor of Technology* (BTech). Mais cela ne suffit pas à en faire un ingénieur : il faut de l'expérience et il faut que cette expérience soit certifiée. Qui certifie cette expérience ? Les associations professionnelles ? L'État (comme en France) ? Un mélange des deux (ce qui se profile en Inde) ? Est-ce qu'un BTech est considéré comme un ingénieur sur le terrain, dans les entreprises, est-ce qu'il fait le travail d'un ingénieur ou celui d'un technicien supérieur ? Et quel travail fait celui qui est certifié comme technicien supérieur ? Tout cela varie selon les disciplines, les secteurs d'activité. Ce sont des questions ouvertes. Dans le secteur des technologies de l'information, il est difficile de dire que les BEng en Computer Science ou disciplines assimilés forment un "groupe professionnel" au sens anglo-saxon du terme. On est en présence d'une main-d'œuvre qualifiée dont les formations sont très variables, mais non d'un groupe unifié. L'un des grands intérêts scientifiques de ce type de projet, c'est de renouveler notre approche des professions en sortant du cadre occidental qui domine la sociologie.

Quels sont les autres aspects développés ?

Nos recherches portent également sur les écoles d'ingénieurs qui toutes recrutent sur concours après la fin des études secondaires. Il n'y a pas de classes préparatoires mais une industrie lucrative de cours privés, dont les plus recherchés sont très sélectifs dans leur recrutement. On peut distinguer, d'abord, deux groupes d'écoles publiques (plus quelques grandes écoles privées) dont le recrutement se fait à l'échelle pan-indienne. Un premier ensemble est formé par la quinzaine des *Indian Institute of Technology* (IIT), établis dès 1948, et qui recrutent au terme d'un concours unique (485 000 candidats en 2011) dont le taux de réussite est de 2%. Viennent ensuite les *National Institute of Technology* (une vingtaine) et des écoles privées comme le *Birla Institute of Technology and Science* (BITS) dans lesquelles on entre après avoir réussi le *All India Engineering Entrance Examination* (AIEEE) avec une chance de succès de l'ordre de 2,5%. Pour tous les élèves qui ne peuvent intégrer un NIT au terme de ce concours national, leur rang de classement au AIEEE détermine leur accès dans un autre collège mais de rang régional, à l'échelle des États. C'est dire l'importance de ce concours-examen auquel se sont inscrits 1 200 000 candidats en 2011.

Mais ces écoles d'excellence dont on ne présente ici que le noyau, masquent la grande masse des écoles publiques et surtout privées qui prospèrent pour répondre à une demande croissante de formations d'ingénieurs, portée depuis dix ans par le boom du secteur des technologies de l'information. Nombre de ces écoles privées font payer des frais de scolarité élevés pour un enseignement médiocre. On estime que 25% des diplômés sont inemployables dans l'indus-

trie. La compétition est intense entre les Collèges qui achètent des pages entières de publicité dans la presse pour capter leur clientèle, et les magazines rivalisent dans leurs classements présentés pour aider les familles à trouver l'établissement qui convient aux espérances de réussite qu'elles font pour leurs enfants.

Une enquête sur les écoles d'ingénieurs et leur population permettra de mieux connaître les milieux sociaux qui accèdent à ces écoles professionnelles, les conditions du choix des études, ainsi que les carrières envisagées après un diplôme de technologie. Cette enquête en est au stade pilote ; le questionnaire a été testé sur une petite centaine d'étudiants de deux grandes écoles (IIT Bombay et une grande école

d'ingénieurs en technologies de l'information, à Gwalior) ; le traitement de l'enquête est en cours. Mais l'enquête principale doit se dérouler dans le cadre du projet global.

La plupart des écoles sont privées. Ces formations sont-elles néanmoins ouvertes à toutes les castes de la société ?

La question du coût est importante. Pour un collège privé, il faut compter, par an, 100 000 roupies pour les cours (1 € = 60 roupies), 50 000 roupies pour les frais de logement, pour ceux qui sont en *Boarding School*. Donc beaucoup d'argent pour des familles rurales ou pauvres dont les revenus annuels peuvent être inférieur à 50 000 roupies. C'est la raison pour laquelle ce sont surtout des enfants des classes urbaines, d'employés ou de certains groupes professionnels (fils d'ingénieurs, de docteurs, etc.), qui suivent ces études. Mais on voit les autres groupes moins riches entrer dans cette compétition du diplôme (en anglais *degree*) professionnel, y compris dans le monde rural, au sud de l'Inde plus qu'au nord. Mais le nord est en train de rattraper son retard. La question de la caste est excessivement complexe. Disons que les basses castes sont très largement exclues actuellement des études professionnelles longues, encore plus dans le secteur des technologies de l'information dominé par des gens de bonne caste, de bonne éducation, parlant très bien anglais, présentant bien, autant de critères de recrutement qui comptent presque plus que le diplôme (BTech). Mais les choses bougent en Inde, malgré tout. Je compte étudier cette question plus en détail en association avec des centres de recherches spécialisés sur l'éducation des basses castes.

Que font les étudiants dotés d'un *Bachelor of Engineering* ?

Cette question constitue le troisième aspect de notre programme de recherches. Une partie de ces étudiants opte pour un master, mais le choix se fait très largement en faveur d'un MBA (*Master of Business Administration*) plutôt que d'un master de technologie, et plus rarement encore d'une thèse de doctorat. La recherche technologique reste le secteur le moins développé de toutes ces écoles. L'aspira-



Ingénieurs informaticiens au pied des bureaux d'une multinationale du secteur des technologies de l'information, au sud de Delhi (Gurgaon), Inde, avril 2010

le meilleur atout, il faut parler la langue régionale pour vendre à la "ménagère indienne". On peut observer ces campagnes de vente partout dans les villes, sur les marchés, dans les centres commerciaux, petits ou grands.

Mais d'autres facteurs expliquent l'engouement de ces dernières années pour les métiers de l'ingénierie : le boom du secteur IT, qui s'inscrit dans l'histoire du développement scientifique de l'Inde depuis les années 1950 (l'histoire de l'informatique en Inde est synchronisée avec celle des pays européens et de l'Amérique du Nord, on ne le sait pas assez) ; la libéralisation du marché de l'enseignement supérieur, à l'échelle de certains États, dans le sud ; la transformation de députés en entrepreneurs dans l'éducation, domaine vu comme

lucrative ; une demande en expansion pour des qualifications professionnelles ; le désir de bien gagner sa vie, pour faire vivre le reste de la famille ; le déclin du monde rural et la perte d'attrait de la vie de paysan. Tout le secteur des écoles d'ingénieurs est tiré par les disciplines des technologies de l'information : Computer Science, Electronics, Electronics and Communication, Electrical.

lucrative ; une demande en expansion pour des qualifications professionnelles ; le désir de bien gagner sa vie, pour faire vivre le reste de la famille ; le déclin du monde rural et la perte d'attrait de la vie de paysan. Tout le secteur des écoles d'ingénieurs est tiré par les disciplines des technologies de l'information : Computer Science, Electronics, Electronics and Communication, Electrical.

lucrative ; une demande en expansion pour des qualifications professionnelles ; le désir de bien gagner sa vie, pour faire vivre le reste de la famille ; le déclin du monde rural et la perte d'attrait de la vie de paysan. Tout le secteur des écoles d'ingénieurs est tiré par les disciplines des technologies de l'information : Computer Science, Electronics, Electronics and Communication, Electrical.

Cette carrière reste-t-elle exclusivement réservée aux hommes ?

Non, les femmes sont présentes, mais minoritaires, de manière variable selon les disciplines. Mais elles sont très présentes dans le secteur IT qui semble mieux convenir aux normes sociales qui encadrent l'accès à l'éducation et au travail des femmes (travail en bureau moins contraignant, ou enseignantes dans les collèges d'ingénieurs). La proportion de femmes dans l'ensemble des collèges d'ingénieurs peut atteindre 40% au Kerala. Dans les écoles prestigieuses (*Indian Institute of technology, National Institute of technology*), leur nombre est moindre, mais en augmentation ces dernières années. Aujourd'hui, il y a environ 10% de femmes dans les grandes écoles. Ensuite, il faudrait suivre leur carrière, si elles travaillent après le mariage ou non ? Combien de temps ? Etc.

Que penser de ces écoles si l'on considère que la plupart des diplômés ne souhaitent pas réellement faire carrière dans l'ingénierie mais recherchent plutôt un salaire conséquent ?

C'est l'un des enjeux de ces formations. Les meilleurs étudiants des meilleures écoles complètent leur formation par un diplôme de management. Ils peuvent rester ou ne pas rester dans le domaine de l'ingénierie. Mais ceux qui s'orientent vers ce diplôme de management veulent très vite passer de l'autre côté de la chaîne de travail. Le grand boom éducatif, dans le secteur professionnel, aujourd'hui, me semble être dans le secteur des écoles de commerce et de management, qui fournissent tous les cadres de vente pour accompagner le développement de l'économie de marché. Ces emplois ou carrières ne sont pas toujours très brillants ; être un commercial pour délivrer dans l'Inde rurale les produits de consommation courante n'est pas forcément un travail très valorisé, mais là encore cela dépend des origines sociales des personnes, des parcours familiaux, etc. Pour un fils de paysan, qui parle mal l'anglais, c'est certainement une marque de réussite ; et dans ce travail, l'anglais n'est pas

Quelle suite envisagez-vous de donner à vos travaux ?

Un groupe de recherche international structuré par un projet collectif se met en place. Notre souhait est de présenter le projet pour financement au consortium que les agences de recherche de quatre pays européens (France, Allemagne, UK, Pays-Bas) viennent de signer avec le ICSSR (*Indian Council for Social Science Research*). Il pourrait également être soumis à un financement de l'ANR en 2011.

Roland Lardinois

Directeur de recherche, Savoirs et mondes indiens USR3330
Centre de sciences humaines, Delhi (UMIFRE20 CNRS / MAEE)

contact&info

► Roland Lardinois

Centre de sciences humaines, Delhi

roland.lardinois@csh-delhi.com

► Centre de sciences humaines

www.csh-delhi.com

Le réseau Médici – Un réseau qui fédère les acteurs et structure les métiers de l'édition scientifique publique

L'édition, des questions que chacun se pose...

Aujourd'hui, avec le développement de l'édition numérique, les chercheurs et les directeurs de revue, comme tous les acteurs de l'édition scientifique publique, se posent de nombreuses questions : *Faut-il choisir entre une édition papier et une édition numérique ? Laquelle ? Selon quels critères ? Quels sont les canaux de diffusion les plus à même de remplir les fonctions souhaitées ? Comment optimiser le travail à effectuer ? Quid de la validation scientifique et de son évaluation ?*

... aux réponses apportées par les professionnels

Le réseau Médici œuvre à la structuration de l'édition scientifique publique en France, en fédérant des acteurs et en facilitant leur ouverture à l'international.

Dans cette optique, le réseau met en place plusieurs groupes de travail sur des thèmes variés : le référencement, les bonnes pratiques en édition, l'appropriation technologique, les modèles économiques, les contraintes juridiques dans l'édition scientifique publique. Médici lance également des expérimentations pour développer des interactions avec les pays voisins toujours dans la composante métiers.

Pour fournir des éléments de réponses à toutes ces questions, le réseau Médici propose deux outils simples et efficaces dans un esprit collaboratif et d'expertise collective :

- ▶ une liste de diffusion medici-l@in2p3.fr
- ▶ un wiki <http://medici.in2p3.fr/fr>

Le réseau Médici réunit 230 membres, issus majoritairement des métiers de l'édition multi-support (BAP F) mais aussi de la recherche ou encore de la documentation. Si les SHS sont représentées à 60% au sein du réseau – en raison de l'importance des métiers de l'édition et de l'IST en SHS, il existe une grande variété de disciplines (sciences mathématiques, physiques, biologiques, de l'environnement...). Ainsi, toute personne concernée et intéressée par ce sujet et ces métiers peut contribuer et participer aux débats en cours sur l'édition scientifique publique en s'abonnant à la liste de diffusion.

Sur le wiki des informations issues d'échanges entre de nombreux professionnels de l'édition sont consultables et tout un chacun est le bienvenu pour l'enrichir. Les personnes adhérant à Médici y signalent par exemple les manifestations concernant l'édition scientifique. Depuis sa création en juin 2009, le site dispose ainsi :

- ▶ d'une veille bibliographique (articles, ouvrages, rapports) sur les métiers de l'édition ;
- ▶ d'un répertoire des revues scientifiques publiques ;
- ▶ des comptes rendus des différentes journées de formation du réseau.

La formation permanente aux métiers de l'édition

Chaque année, depuis 2009, le réseau Médici propose également des journées de formation réunissant 60 à 100 professionnels toutes disciplines et tous établissements de recherche confondus. Le thème abordé l'an passé était *Mutualiser les bonnes pratiques : quelles réalités et quel avenir pour l'édition scientifique publique ?* Celui des prochaines journées qui auront lieu les 3 et 4 avril 2012 à Caen sera : *Les modèles économiques de l'édition scientifique publique : les connaître pour optimiser son positionnement stratégique.*

Chaque rencontre est composée de conférences, d'une table ronde, et d'ateliers de formation favorisant les points de vue divers, et laissant

la possibilité aux professionnels de l'édition scientifique publique de se rencontrer et d'amorcer un dialogue qui souvent se poursuit bien au-delà de ces journées.

La collaboration entre Médici et l'INSHS

Le pôle information scientifique et technique de l'INSHS et le réseau des Médici collaborent afin de mettre à disposition de chaque unité SHS du CNRS des méthodes et éléments techniques pour mieux appréhender et structurer leur politique d'édition.

Le comité de pilotage du réseau Médici

Comité de pilotage du réseau Médici

- ▶ **Anne-Solweig Gremillet**, UMR8558 CRH
- ▶ **Micaël Allainguillaume**, UMR6273 CRAHAM
- ▶ **Nathalie Catrain**, UMR5582 Institut Fourier
- ▶ **Clotilde Roussel**, UPS76 INIST
- ▶ **Olivier Vallade**, USR3394 MSH Alpes

Bibliographie

- ▶ Guillaume Notin, « Le réseau Médici œuvre pour la renaissance de l'IST », in *Archimag*, novembre 2010
- ▶ Anne-Solweig Gremillet, « La démarchandisation du savoir », in *Implications philosophiques*, mars 2010

MÉDICI : UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

Le réseau Médici collabore avec différents partenaires spécifiques, au niveau national et européen :

- ▶ le Centre pour l'électronique ouverte (**Cléo**) ;
- ▶ l'association des éditeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (**Aderes**) ;
- ▶ le réseau européen **EDIT** (*European Distributed Institute of Taxonomy*) dont l'une des actions est de fédérer les actions des publications scientifiques des grands organismes publics européens d'histoire naturelle ;
- ▶ le réseau **Renatis** des professionnels de l'IST.

Le réseau Médici est aussi représenté dans le chantier de Bibliothèque scientifique numérique (**BSN**) initié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (axe 7 / édition scientifique).

contact & info

- ▶ Anne-Solweig Gremillet
Centre de recherches historiques (UMR8558
CNRS / EHESS)
anne-solweig.gremillet@ehess.fr
medici@in2p3.fr
- ▶ Pour en savoir plus
medici.in2p3.fr/fr
- ▶ Liste de diffusion
medici-l@in2p3.fr

VIE DES RÉSEAUX

Le Réseau CAI-RN Archéométrie

Compétences archéométriques interdisciplinaires – Réseau national



Mission de prospection géophysique sur site archéologique © Vivien Maté

L'archéométrie, qui fait partie intégrante des sciences archéologiques, est un domaine de recherche éminemment interdisciplinaire qui s'intéresse aux informations enregistrées par les objets anciens, artefacts ou archives environnementales. Elle permet l'observation à différentes échelles, le plus souvent à travers la mesure instrumentée, de paramètres inaccessibles à l'observation visuelle. Ces méthodes relèvent de disciplines des sciences chimiques et physiques, des géosciences, des sciences de la vie et des sciences environnementales. Elles s'appliquent aux sciences de l'homme, notamment par le développement des recherches sur les implantations humaines, la caractérisation et la compréhension des modes de vie, le cadre chronologique de l'évolution culturelle, biologique et/ou technique des groupes humains, les voies de migration, l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles, les échanges et la circulation de matériaux entre groupes, les interactions hommes-milieux, les changements environnementaux. Elles concernent également les études sur l'altération et la conservation des vestiges.

Les archéomètres sont détenteurs d'un savoir-faire spécifique, à l'interface de leur discipline d'origine et des sciences humaines. Ils se définissent comme des *chercheurs interagissant fortement avec le terrain archéologique* (échantillonnages raisonnés, études de sites, études des traces d'artisanat...) et *interprétant les données d'analyses de laboratoire en interaction avec les autres informations disponibles*. L'archéomètre doit également, dans ses fonctions, faire évoluer les méthodes analytiques et développer des méthodologies adaptées aux problématiques des SHS. Entre 2007 et 2009, en réponse à la demande de la communauté, le Réseau thématique pluridisciplinaire (RTP) Archéométrie avait permis d'établir un état des lieux des équipes archéométriques et de

conduire une analyse critique sur la situation de cette discipline et sur ses spécificités en France. Il avait également souligné la nécessité de poursuivre les structurations mises en œuvre à travers différentes actions nationales et internationales telles que les Groupements de recherche du CNRS, les Groupements de recherche européens et les Réseaux thématiques pluridisciplinaires, ou actions non institutionnelles (associations professionnelles comme le Groupement des méthodes pluridisciplinaires contribuant à l'archéologie (GMPCA), sociétés savantes ...).



Mise en place des échantillons de briques dans un four à désaimantation. Le but de cette manipulation : vérifier que l'aimantation portée par la brique est une image fidèle du champ magnétique terrestre qui l'a créée. C'est seulement après cette étape que la datation est possible.
© IRAMAT-CRP2A CNRS photothèque / C. Lebedinsky

Ainsi, le Réseau CAI-RN Archéométrie (Compétences archéométriques interdisciplinaires – Réseau national), a vu le jour en 2011. Il vise à pérenniser ces actions structurantes tout en renforçant la coopération et le partenariat CNRS / Universités, inter-EPST, EPIC. Enfin, il se veut un outil de mutualisation de moyens vitaux pour la communauté. Il est donc un instrument à la fois d'action de la recherche en archéométrie, au travers des différentes initiatives qu'il propose, et un outil de mise en réseau et d'affichage d'une communauté fortement interdisciplinaire.

CAI-RN est l'un des 22 réseaux de la Mission des ressources et compétences technologiques (MRCT), structure interdisciplinaire du CNRS qui initie et soutient des actions transversales technologiques. À ce jour, 59 laboratoires sont associés au réseau CAI-RN, rattachés à l'INSHS mais également aux autres instituts du CNRS (INEE, INC, INSU, INSB), au ministère de la Culture, au CEA et aux universités. Ainsi, environ 500 membres de différentes catégories de personnels de recherche, participent à la vie du réseau.

Par sa nature CAI-RN favorise les propositions de type « bottom-up » ainsi que les échanges de compétences entre laboratoires, notam-

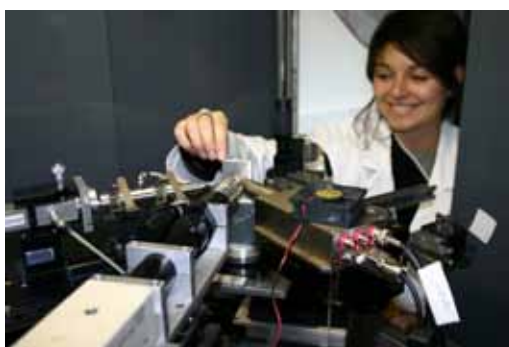
ment à l'aide d'actions spécifiques telles que les Initiatives de transfert de compétences permettant d'effectuer des missions inter-laboratoires afin de former les personnels de la recherche à de nouvelles techniques et/ou méthodologies. Depuis sa création CAI-RN a déjà permis de financer plusieurs de ces actions avec, par exemple, un projet entre les chercheurs du CRP2A-IRAMAT et ceux du laboratoire LIENSs de l'université de La Rochelle autour de l'étude des propriétés magnétiques des sédiments substrats des foyers de grottes de l'Âge du Bronze. Les échanges autour des techniques de mesure de susceptibilité magnétique et de thermoluminescence bénéficieront à ces deux laboratoires sur le long terme.

Les actions d'animation du réseau CAI-RN portent également sur l'aide au financement de formations telles que les écoles du CNRS et les Actions nationales à gestion déconcentrées. Ainsi en 2011, CAI-RN a soutenu quatre de ces formations :

- ▶ une action nationale du CNRS, *Logiciels de Modélisation Chronologique*, animée par Philippe Lanos
- ▶ une école thématique du CNRS, *Analyses archéométriques des céramiques archéologiques : pourquoi ? comment ?*, animée par Nathalie Huet, Anne Bocquet-Lienard et Xavier Savary
- ▶ une école thématique du CNRS *Palaeogenomics*, animée par Eva-Maria Geigl
- ▶ une école thématique du CNRS *Technologie céramique : une approche anthropologique des assemblages archéologiques*, animée par Valentine Roux et Laure Salanova.

Un des enjeux de la communauté est de donner une formation interdisciplinaire de haut niveau aux étudiants de Master, élèves ingénieurs, ou doctorants attirés par les sciences archéométriques. Ainsi, CAI-RN recense la liste des formations universitaires touchant à l'archéométrie et met à la disposition des étudiants, sur son site internet, les sujets proposés par les laboratoires du réseau. Le soutien aux jeunes chercheurs s'est également concrétisé par l'organisation, en collaboration avec le GDR ChimARC, dirigé par Martine Regert, des *Journées jeunes chercheurs et jeunes chercheuses* à Paris le 30 mai 2011. Elles ont permis aux responsables de programmes nationaux liés à l'archéométrie (GDR ChimARC, RTP Paléogénétique, réseau CAI-RN, GDR Taphonomie) d'exposer les objectifs et résultats de ces actions aux chercheurs nouvellement recrutés dans les institutions (CNRS, universités, etc.) et aux post-doctorants. Ces derniers ont également présenté leurs recherches dans le cadre de communications orales. Le dynamisme de ces journées et les échanges nourris ont démontré toute la force des approches pluridisciplinaires et la qualité des jeunes chercheurs évoluant dans le domaine.

Enfin, du fait de son expertise de premier plan pour les problématiques liées à l'archéométrie, le réseau CAI-RN a joué un rôle support dans la mise en place et la sélection des projets dans le cadre de l'Action interdisciplinaire de recherche *Archéométrie*, coordonné par Pierre Guibert. Ceci a permis de financer 10 projets interdisciplinaires mettant en jeu des approches originales et risquées en archéométrie et ouvrant potentiellement la voie à des projets nationaux de plus grande ampleur. Une journée destinée à effectuer un



Analyse d'un échantillon archéologique sur microsonde photonique © LAPA : LMC IRAMAT UMR5060 et SIS2M UMR3299



premier bilan des projets financés par cet appel à projet est prévue le 25 novembre 2011.

On voit le rôle stimulant qu'est appelé à jouer le réseau CAI-RN dans la communauté nationale, par son soutien aux initiatives d'échanges et de formation autour de la recherche en archéométrie. Ainsi, en 2012 est prévue une journée thématique du réseau destinée à faire le bilan sur les méthodes et les approches statistiques et multivariées employées en archéométrie. Le but sera de susciter des rencontres entre archéomètres désireux d'employer ces méthodes et spécialistes des statistiques. Par ailleurs, avec le soutien de la MRCT, il est envisagé d'éditer une série d'ouvrages sur des sujets liés à l'archéométrie (matériaux spécifiques, méthodes, thématiques, etc.). Ici encore, le

but est de créer les outils de l'interdisciplinarité en action. CAI-RN sera également à même de mener des réflexions sur des perspectives liées à l'archéométrie en relation avec les instituts du CNRS et en particulier l'INSHS et l'INEE (lien avec les grandes infrastructures de recherche telles que les synchrotrons ou les plate-formes de datation, organisation des plateformes expérimentales au niveau national, etc.). Il pourra aussi être un relais d'idées de la communauté envers les directions scientifiques des instituts du CNRS et des universités.

Ainsi, à terme, le réseau CAI-RN est appelé à constituer un outil efficace et réactif de la communauté des archéomètres. Il pourra jouer un rôle de soutien dans la plupart des actions de cette communauté (formation, échanges, édition, mise en place de programmes de recherche, réponse aux appels à projet). Cette réactivité est largement soutenue par la liste de discussion (inscription sur demande au responsable du réseau, Philippe Dillmann) et par le site internet du réseau.

Philippe Dillmann

UMR5060 Institut de recherches sur les archéomatériaux IRAMAT et UMR3299 SIS2M LAPA CEA / CNRS, Saclay

contact&info

- ▶ Philippe Dillmann
Responsable du LAPA
philippe.dillmann@cea.fr
- ▶ Pour en savoir plus
archeometrie.cnrs.fr

La socialisation et le développement de l'enfant à la loupe

Les SHS dans l'étude de cohorte ELFE – Étude longitudinale française depuis l'enfance

L'Étude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) constitue une première dans le domaine des enquêtes sur l'enfance et la famille. De la naissance à l'âge de 20 ans, près de 20 000 enfants feront l'objet d'un suivi portant sur leur socialisation familiale, scolaire et en groupes de pairs, leur développement cognitif et affectif ainsi que leur santé. En sciences humaines et sociales, de nombreuses unités mixtes du CNRS sont associées au projet.

ELFE est un projet pluridisciplinaire qui vient en premier lieu combler le retard de la France. En effet, pour analyser les processus de socialisation et de développement, une méthode particulièrement adaptée est le *suivi de cohorte*, c'est-à-dire la constitution d'un large échantillon d'enfants suivi si possible jusqu'à l'âge adulte. Or, si des études longitudinales sur les enfants existaient dans notre pays, tant en épidémiologie que dans le domaine de la scolarité ou des pratiques culturelles, il manquait une enquête d'envergure sur un échantillon de la population générale et couvrant tous les moments de l'enfance et de l'adolescence. La Grande-Bretagne a été précurseur en la matière, avec la mise en place d'une première cohorte représentative au niveau national en 1946 (*The 1946 National Birth Cohort*, NBC : 5 360 enfants), puis d'autres cohortes en 1958, 1970 et 2000 (*Millennium Cohort* : 18 800 enfants). Des cohortes ont aussi été constituées aux États-Unis, au Canada, en Irlande, en Écosse, aux Pays-Bas ou en Australie. Depuis plus d'une dizaine d'années, de nombreuses instances publiques avaient recommandé le lancement d'une telle cohorte en France. Le projet a pris forme en 2006 et une unité mixte INED / INSERM / EFS a maintenant la responsabilité de l'étude, avec l'appui de ces trois organismes, de l'Insee, de l'Institut de veille sanitaire, de trois directions ministérielles, ainsi que de la Caisse nationale des allocations familiales. Financée dans le cadre des Très grandes infrastructures de recherche, l'unité dépose actuellement un dossier ÉquipeX.

Une structure de recherche originale

Mais le projet ELFE fait davantage que combler notre retard national en matière de cohortes. Des questionnements émergents ou inhabituels dans ce type d'étude ont en effet été intégrés aux dispositifs d'enquête. En sciences humaines et sociales, où se retrouvent des sociologues et des psychologues, mais aussi des démographes, des politistes et des économistes, ces questionnements portent par exemple sur les transformations de la parentalité, sur les relations entre précarité et vision enfantine du monde, sur la variabilité sociale et culturelle des relations d'attachement ou sur les déterminants des sentiments de justice et d'injustice. Les questionnements plus classiques, tels que ceux relatifs aux structures familiales, aux déterminants de la réussite scolaire ou à la construction des identités sexuées ne sont pas pour autant négligés et bénéficient au contraire de la grande amplitude des informations recueillies, de la naissance à l'âge adulte et dans tous les domaines de la vie de l'enfant. La diversité des problématiques

associées au projet a été encouragée par la façon spécifique dont il a été organisé. Autour d'une équipe permanente qui assure la coordination logistique de l'étude (près de 25 personnes actuellement), gravite tout un ensemble d'équipes de recherche qui confrontent et font converger leurs propositions. Pour les premières vagues d'enquête, plus de 90 équipes impliquant près de 400 chercheurs se sont ainsi mobilisées et vont exploiter les informations recueillies. Au-delà de ces équipes associées au projet, ELFE constituera une véritable « infrastructure » en organisant la mise à disposition des informations collectées à l'ensemble de la communauté des chercheurs, dans des conditions garantissant la sécurité et la confidentialité des données. La faisabilité et l'acceptabilité de l'étude ont été testées à travers deux études pilotes : la première a démarré en avril 2007 dans les maternités de Bourgogne et Picardie et la seconde en octobre de la même année dans les maternités de quatre départements de la région Rhône-Alpes et en Seine-Saint-Denis. Plus de 300 familles sont toujours suivies : elles ont encore été contactées à domicile fin 2010 à l'occasion du troisième anniversaire de l'enfant. Pour l'enquête nationale, lancée cette année, il fallait constituer un large échantillon représentatif des naissances avec une prise de contact dès la maternité. Il a été décidé de procéder en quatre vagues réparties sur une année (pour prendre en compte les variations saisonnières éventuelles), de limiter le nombre de maternités incluses à 344 (échantillon stratifié des 540 maternités françaises), et de caler partiellement l'échantillon sur les dates de l'*Échantillon démographique permanent* (EDP) de l'Insee, de façon à pouvoir contrôler la représentativité de l'échantillon au fil des années. Au total, compte tenu des naissances de cette année et des taux d'acceptation observés, entre 18 000 et 19 000 enfants devraient être intégrés à l'étude.

Bilan d'étape de l'enquête ELFE

Vague 1	1 ^{er} au 4 avril 2011	Recrutements effectifs : 2 795
Vague 2	27 juin au 4 juillet 2011	Recrutements effectifs : 4 669
Vague 3	27 septembre au 4 octobre 2011	Recrutements estimés : 5 200
Vague 4	28 novembre au 6 décembre 2011	Recrutements estimés : 5 900
Taux d'acceptation en maternité (vagues 1 et 2) : 53%		
Taux de suivi des mères à deux mois (vague 1) : 94%		

Des observations fréquentes au cours des premières années

L'observation de l'enfant commence donc dès la maternité, dans les jours suivant immédiatement l'accouchement, la priorité étant alors donnée au recueil d'informations médicales et de prélèvements biologiques. Environ 900 enquêteurs ou enquêtrices, le plus souvent des sages-femmes, ont été directement recrutés par ELFE pour cette phase de l'enquête. Les questions intéressant les SHS interviennent fortement dès l'étape suivante, lorsque l'enfant a deux mois : entretien par téléphone de 50-60 minutes avec la mère et entretien de 20-30 minutes avec le père. C'est alors une société spécialisée dans les enquêtes scientifiques qui prend le relais sur le terrain. Les modules de questions portent notamment sur les caractéristiques socioéconomiques et culturelles des parents, sur leurs parcours biographiques, sur la division sexuelle du travail domestique, les modes de garde, les relations parents-enfants, les pratiques de soin et d'alimentation. Des informations plus précises sur les pratiques alimentaires du nourrisson (question typiquement pluridisciplinaire) sont ensuite collectées par auto-questionnaire entre 3 et 9 mois. Un nouveau contact téléphonique aura lieu au premier anniversaire de l'enfant, un autre au deuxième. À trois ans, un contact est prévu au domicile, avec un module de questions passé par l'enfant lui-même, permettant d'apprécier son niveau global de développement. À partir de quatre ans, des interrogations par internet auront lieu, en alternance avec les questionnaires. Des jeux-tests



Grandir en France

Le devenir de 20 000 enfants

L'affiche diffusée dans les maternités pour faire connaître l'enquête auprès des familles.

seront en particulier mis en ligne, pour recueillir directement auprès de l'enfant des informations relatives à ses goûts et préférences, éléments décisifs pour étudier les processus de construction de l'identité sociale. À partir de cinq ans, des informations relatives aux parcours et aux performances scolaires des enfants seront collectées, avec le concours de l'Éducation nationale.

Un élément original de la cohorte ELFE est d'impliquer le père, pour tenir compte des nouveaux rôles attribués aux parents et de la présence plus fréquente des pères auprès des jeunes enfants, mais aussi pour croiser les points de vue sur la vie de famille et disposer des informations les

plus précises sur les trajectoires des deux lignées. Parmi les cohortes étrangères, très peu portent un intérêt au suivi de l'enfant à travers le regard du père, et la plupart se limitent plutôt à recueillir des données sur l'enfant en interrogeant la mère. Dans le même esprit, on prendra en compte les évolutions actuelles des structures familiales : diversité des formes juridiques, existence de parents sociaux découlant des recompositions, homoparentalités. Pour prendre en compte l'ensemble des situations et tenir compte des souhaits des participants, on pourra en fait recueillir des informations auprès de trois adultes : parent référent (la mère puis le parent choisi par le couple parental légal), parent non référent cohabitant (légal ou non, de l'autre sexe ou non), parent non référent non cohabitant.

La transdisciplinarité en actes

Les collaborations suscitées par ce projet ont d'ores et déjà porté leurs fruits. Trente-six chercheurs issus de 12 équipes différentes, dont 6 unités associées au CNRS, ont élaboré ensemble un programme de recherche portant sur les conditions sociales de la naissance, les structures familiales et la prime éducation. Financé par l'ANR et intitulé « Venir au monde », ce programme associe des enquêtes ethnographiques et par entretiens (dans les familles, dans des maternités et des crèches) à l'exploitation statistique des premières enquêtes ELFE, au cours de la première année de la vie de l'enfant. Il s'agit tout aussi bien d'étudier la situation économique des familles et son impact sur les conditions de vie de l'enfant, que de prendre en compte les trajectoires sociales et la socialisation politico-morale des parents, le sexe et le rang de l'enfant, la structure familiale et les relations avec les grands-parents, pour analyser dans leur diversité les pratiques de soin et d'éducation et la structuration des relations familiales au cours des premiers mois de la vie de l'enfant. Cette approche transdisciplinaire de la socialisation et du développement du nourrisson peut être mise à l'actif des rapprochements et des croisements d'approches suscités par le projet ELFE. Quant à l'implication des unités CNRS, elle ne pourra que s'accroître dans les années qui viennent avec le lancement de projets centrés sur la scolarisation et le développement cognitif des enfants.

Bertrand Geay

Professeur à l'université de Picardie, CURAPP UMR6054

contact&info

▶ Bertrand Geay
 Directeur adjoint de l'étude ELFE
bertrand.geay@u-picardie.fr
 ▶ Pour en savoir plus
www.elfe-france.fr



Graphique avec les principales étapes de 0 à 20 ans

OUTILS DE LA RECHERCHE

La politique d'aide aux revues scientifiques de l'INSHS

Le paysage des revues scientifiques en SHS en France est spécifique. En particulier en raison du nombre important de revues, près de 2 000, dont 800 paraissent régulièrement. Ces revues se caractérisent par ailleurs par une grande diversité. Quelque soit leur structure ou leur domaine, l'implication très forte des chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels ITA dans la préparation et fabrication de ces revues les place au cœur de la recherche en SHS. Elles sont à la fois l'expression du travail collectif d'une communauté disciplinaire et le vecteur de communication entre équipes de recherche.

Dans ce cadre, l'INSHS déploie une politique d'aide à l'édition comme outil de promotion des périodiques scientifiques en SHS. Il s'agit notamment :

- ▶ d'aider au rayonnement des supports éditoriaux tant en France qu'à l'international ;
- ▶ de soutenir et de valoriser les publications des chercheurs et des enseignants-chercheurs ;
- ▶ de favoriser la promotion des différentes communautés scientifiques en particulier hors de France.

La campagne de soutien aux revues scientifiques

Les revues peuvent bénéficier d'une aide financière directe, par le biais d'une subvention annuelle dont le montant s'échelonne entre 1 000€ et 3 000€, et/ou d'une aide à l'activité éditoriale par le maintien ou l'affectation d'un ITA au sein d'une unité de recherche. En 2011, 145 revues ont obtenu un soutien de l'INSHS (83 bénéficient d'un ITA – 40 à 45 emplois en Équivalent Temps Plein ; 79 bénéficient d'une subvention financière annuelle pour un budget total d'environ 150 000 euros). Ces revues se caractérisent par une diversité, tant par leurs thématiques que par leurs structures (revues de laboratoires, d'association, etc.).

L'INSHS met l'accent sur la qualité scientifique des revues et sur la rigueur des procédures d'évaluation des articles, en s'appuyant sur l'expertise des membres du CoNRS. L'examen attentif de situations très diverses croise qualité scientifique et reconnaissance par la communauté, transparence et rigueur de gestion, renouvellement et dynamisme des instances éditoriales, diffusion numérique et visibilité internationale. Néanmoins l'INSHS n'a pas vocation à organiser en France le paysage des revues et le soutien apporté ne relève pas d'une politique de labellisation ni de classement.

LES CRITÈRES DES REVUES SOUTENUES

- ▶ parution régulière ; délai de publication des articles raisonnable
- ▶ instances éditoriales fonctionnant régulièrement et veillant à leur renouvellement
- ▶ expertise des articles respectant les règles de l'anonymat des auteurs et du rapporteur
- ▶ dimension internationale des instances éditoriales, des auteurs publiés, des langues d'expression (résumés), de la diffusion...
- ▶ diffusion d'un format numérique en ligne et indexation dans les grandes bases de données nationales et internationales.

L'aide à la traduction des revues

Parallèlement à ce soutien "classique" issu de la campagne annuelle, l'INSHS met en place à partir de l'automne 2011 une politique spécifique en matière de traduction des revues en anglais.

L'INSHS, sous l'impulsion de son directeur, a décidé d'accompagner des revues françaises de notoriété internationale, qui le souhaitent, en leur proposant de financer la traduction en anglais, et en version électronique, de l'ensemble des articles parus annuellement, parallèlement à la version papier française et à la version électronique fran-

çaise de la revue. Les expériences passées de traduction d'une sélection d'articles (un quart généralement) n'ont pas paru suffisamment convaincantes pour être retenues.

▶ Le premier objectif est naturellement la diffusion, vers toutes les communautés utilisant l'anglais comme langue de communication, des résultats de recherches parus dans les revues françaises et émanant majoritairement de chercheurs français.

▶ Le deuxième est la défense de la langue française comme langue de pensée. Aider la traduction en anglais d'articles rédigés et pensés en français permet, en effet, d'éviter aux chercheurs de devoir écrire directement en anglais. Ils ne sont alors pas contraints de faire subir à leur pensée les inévitables processus de réduction liés au fait d'écrire dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle.

▶ Le troisième est d'aider à l'émergence de revues qui ne soient plus seulement des revues françaises lues à l'étranger mais des revues internationales – pensées pour des communautés scientifiques bien plus diverses que les communautés francophones.

Après de nombreuses rencontres et consultations de professionnels,

LES REVUES ÉLIGIBLES À L'AIDE À LA TRADUCTION

- ▶ revues généralistes opérant à l'échelle nationale et internationale
- ▶ revues pluralistes : comité de rédaction composé de chercheurs d'institutions et de courants de pensée différents
- ▶ revues paraissant l'année de leur datation, ayant des délais d'évaluation et de publication des articles raisonnables
- ▶ revues avec un format numérique diffusé en ligne pour la version française intégrale des articles parus
- ▶ membres du comité de rédaction dont le mandat est limité dans la durée (4 ou 5 ans) et en nombre de renouvellement (un)
- ▶ articles évalués de façon anonyme par au moins 2 experts ; critères d'évaluation publics ; contenu des rapports envoyé à l'auteur.

L'Institut a établi des critères d'éligibilité et un cahier des charges dont le respect par les revues leur permet de se porter candidates à l'aide à la traduction. Les revues et les comités de rédaction qui souhaitent postuler doivent mener une réflexion de fond sur les changements qu'implique une version électronique en anglais. Il est, en effet, fondamental que les revues souhaitent cette évolution et s'y sentent prêtes.

Cette aide à la traduction se traduira par une subvention annuelle tenant compte uniquement des coûts de traduction de la revue sans impliquer les coûts de la diffusion numérique. Ces derniers sont évidemment importants et c'est pourquoi le nombre de revues participant à ce processus sera limité. C'est pourquoi aussi, il est indispensable de penser le modèle économique de la version anglaise d'une manière telle qu'elle puisse tendre à un moment ou à un autre à l'autofinancement. Ainsi d'autres revues pourront à leur tour bénéficier de cette aide à la traduction.

Aujourd'hui trois revues – histoire / sociologie / sciences politiques – sont en mesure d'expérimenter ce processus et pourront sans doute publier en ligne tout ou partie de leur livraison 2011 en anglais. Le maintien de la version française papier de la revue est bien sûr un élément central du dispositif. D'autres périodiques, représentant d'autres disciplines, sont sur les rangs pour bénéficier de cette aide l'an prochain.

contact&info

- ▶ Odile Contat
Chargée d'études documentaires INSHS
odile.contat@cnsr-dir.fr
- ▶ Pour en savoir plus

www.cnsr.fr/inshs/recherche/soutien-revues.htm



La Fondation européenne pour la science

Créée en 1974, la Fondation européenne pour la science (European Science Foundation / ESF) est une institution non-gouvernementale réunissant 78 organisations membres issues de 30 pays européens. Son rôle a été fondamental dans la création d'une coopération européenne pour la recherche scientifique. Cet article inaugure une nouvelle rubrique destinée à vous informer régulièrement des activités de cette institution.

La Fondation européenne pour la science (European Science Foundation) est une institution non-gouvernementale réunissant 78 organisations membres : agences de financement de la recherche ; agences de recherche ; sociétés académiques ou conseils d'orientation de la recherche. Ces organisations membres sont issues de 30 pays européens. La Fondation européenne pour la science a été créée en 1974 et a été une étape essentielle vers la création d'une coopération européenne pour la recherche scientifique. Son siège se trouve à Strasbourg, avec des offices à Bruxelles et Ostend.

La Fondation européenne pour la science a pour mission à la fois de réfléchir à l'évolution des thématiques de recherche dans tous les domaines de la science, et de faciliter ces évolutions grâce à une vaste gamme d'instruments tournés vers les communautés de chercheurs et de ses organisations membres. Elle met en place, par exemple :

- ▶ les [Exploratory Workshops](#) (Ateliers exploratoires) ;
- ▶ les [Research Networking Programmes](#)
- ▶ les [ESF Research Conferences](#)
- ▶ ou encore les [ESF Member Organisation Fora](#)
- ▶ ainsi que les [Forward Looks](#).

La Fondation est donc à la fois un facilitateur de recherches en collaboration et de construction de réseaux ainsi qu'un outil de réflexion stratégique pour les organisations membres.

Le CNRS est l'un des membres fondateurs de la Fondation européenne de la science et il est étroitement associé à ses activités aux côtés de l'ANR, du CEA / DSM, de l'IFREMER, de l'INSERM, de l'INRA et de l'IRD. L'INSHS est le point de contact national pour les branches de la Fondation concernant les sciences humaines ([Standing Committee for the Humanities](#)) et les sciences sociales ([Standing Committee for the Social Sciences](#)). Afin d'encourager les chercheurs en SHS à se tourner vers la Fondation, la lettre de l'INSHS a donc souhaité ouvrir une rubrique régulière pour que soient présentées ses actions. Ce premier article a uniquement pour vocation de mettre en évidence certains liens – alors que les articles à venir présenteront en détail la politique et les instruments de la Fondation.

Afin de mieux répondre aux besoins des organisations membres, l'ESF connaît actuellement une période de restructuration. Ses activités et son organisation sont en cours de redéfinition. Des informations vous tenant régulièrement informés de l'évolution de ces changements sont publiées sur le site de l'ESF : www.esf.org.

Nous vous proposons ici une sélection d'appels à candidatures, d'événements et de publications, provenant de l'ESF :

Appels à candidatures

- ▶ [War and Peace or Peace and War?: Addressing The Gap Between Theory And Practice](#), Tokyo, Japon
Date limite de dépôt de dossier : 14 octobre 2011
- ▶ [Historiography of Religion](#), Linköping, Suède
Date limite de dépôt de dossier : 4 juin 2012
- ▶ [Images and Visualisation: Imaging Technology, Truth and Trust](#), Linköping, Suède
Date limite de dépôt de dossier : 6 juin 2012

Événements

- ▶ [European Gender Summit](#), 8-9 novembre 2011, Bruxelles
- ▶ [Eco-Chic: Connecting Ethical, Sustainable and Elite Consumption](#), 10-14 octobre 2011, Linköping, Suède

Publications

- ▶ [European Peer Review Guide](#) (publié le 25 avril 2011)
- ▶ [The European Code of Conduct for Research Integrity](#) (publié le 27 avril 2011)
- ▶ [SCSS Position Paper "Missing in Action. The Social Sciences in European Research and Innovation Policy"](#) (publié en mai 2011)

contact&info

- ▶ Eva Hoogland
Humanities Committee
Senior Science Officer
ehoogland@esf.org
- ▶ Pour en savoir plus
www.esf.org



La grille de services du TGE, un outil mutualisé

Face à la multiplication des projets de recherche, les questions de diffusion et de pérennité des résultats produits sont de plus en plus centrales. Dans le cadre de ses missions, le TGE propose une grille de services pour la diffusion et la pérennité des données produites par les structures et les recherches en SHS.

Comme ce type d'infrastructure est de plus en plus complexe et coûteux et qu'il exige une mise à jour continue, le TGE propose aux laboratoires et équipes de recherche en SHS une infrastructure mutualisée. La grille du TGE se fonde sur la définition, usuelle en informatique, de grille de calcul : faire du calcul distribué grâce à la mutualisation de services informatiques. Elle propose, de plus, des services spécifiques comme l'hébergement, le stockage et l'archivage à long terme.

Après un temps d'expérimentation, cette grille de services est opérationnelle avec des procédures de soumission et de production stabilisées. Elle n'est pas figée et offre de nouveaux services en fonction des demandes et de l'évolution des usages. Bénéficiant de son hébergement au centre de calcul de l'IN2P3, un des plus grands d'Europe, elle est d'une grande stabilité mais elle ne peut accueillir tous les formats, se concentrant sur un éventail de formats acceptés et adaptés aux

standards internationaux. Elle oriente ainsi vers l'utilisation de ceux-ci et permet donc une meilleure exposition des projets SHS tant au niveau national qu'au niveau international.

Quand des projets utilisent d'autres formats que ceux acceptés par la grille, le TGE peut accompagner les porteurs de projets à convertir ces formats pour assurer aux données une visibilité et une pérennité non assujetties à des évolutions de formats ou de licences. Mais le TGE ne prend pas en charge les opérations scientifiques, comme la saisie ou l'indexation des données dans les formats choisis.

Suite à la publication de l'appel d'offres ANR Corpus, ce service d'accompagnement est appelé à monter en puissance, en particulier en termes de services web. Des outils de conversion de bases de données ou d'accompagnement de projets d'archivage sont en cours de réalisation au sein du TGE. Aujourd'hui, après un an de fonctionnement, la grille héberge une cinquantaine de projets, dont un tiers de projets ANR ; plus de 70 structures utilisent de différentes façons les services qu'elle propose.

Après la plateforme de recherche Isidore, la grille de services est une nouvelle réalisation du TGE Adonis au service des SHS.

► Partage d'expériences

Criminocorpus, une plateforme expérimentale pour l'histoire de la justice, des crimes et des peines

► Du bon usage d'Adonis

L'archivage pérenne des données scientifiques en SHS

► Une question / une réponse

Que sont les archives ?

Partage d'expériences

Criminocorpus. Une plateforme expérimentale pour l'histoire de la justice, des crimes et des peines

Criminocorpus est un espace scientifique numérique en ligne dont l'objectif est de promouvoir l'histoire de la justice, des crimes et des peines sur le web. Ce projet éditorial s'adresse à la fois aux chercheurs, aux professionnels de la justice pénale et à tous les publics en éditant des articles, des outils documentaires et des corpus thématiques de référence. Créé dans le cadre d'une ACI, Criminocorpus a considérablement évolué depuis son lancement en expérimentant plusieurs formes et outils d'édition, de diffusion et de communication.

Coup d'œil sur une brève histoire

La première version de Criminocorpus a été créée dans le cadre du projet de recherche « Corpus criminologique » relevant du programme de l'Action concertée incitative CNRS « Histoire des savoirs » (2003-2005).

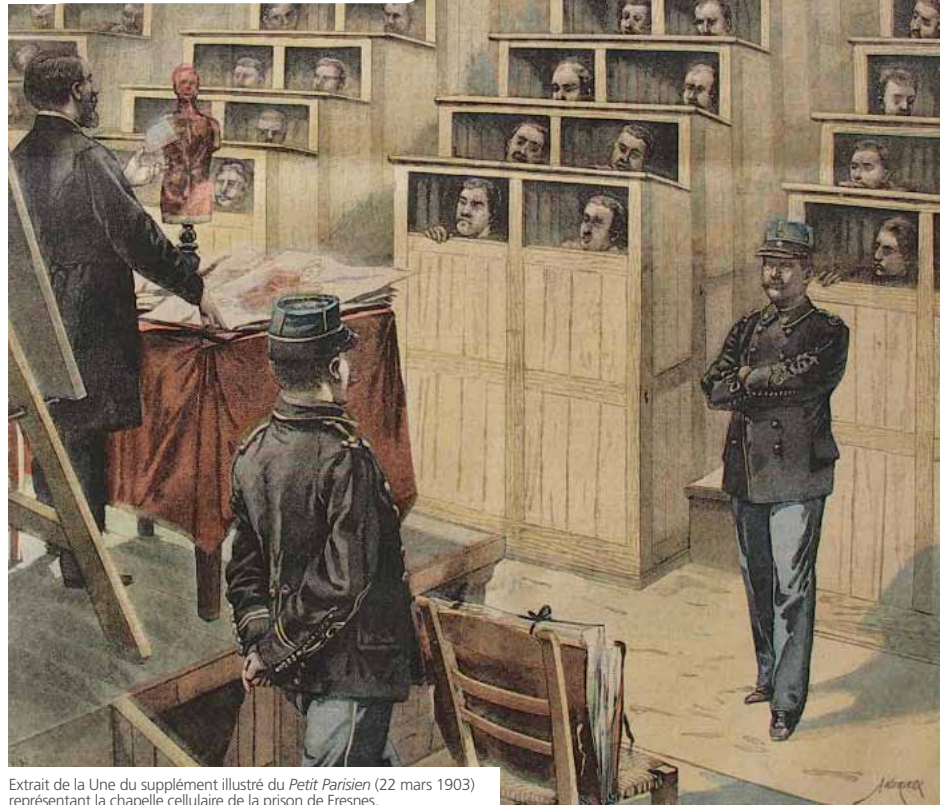
L'équipe constituée visait à éclairer la constitution savante de la criminologie à la fin du XIX^e siècle, à travers l'exploration d'une revue phare, les *Archives de l'anthropologie criminelle*. Cette revue, par sa thématique annoncée, son programme initial et sa double direction (un médecin et un magistrat) constitue en effet le creuset de la criminologie française, un lieu de rencontre privilégié des communautés médicales et juridiques, notamment à travers ses deux principaux directeurs, Alexandre Lacassagne et Gabriel Tarde.

Il s'agissait aussi, à partir de ce dossier, de concevoir un espace numérique fédérateur pour la recherche sur l'histoire des crimes et des peines. Ce lieu devait prendre la forme d'une bibliothèque virtuelle thématique. Notre projet numérique a cependant très vite abandonné la forme d'une bibliothèque virtuelle pour s'orienter vers celle d'un portail adapté du modèle d'*Hist-Sciences-Tech*.

Lors de son lancement, début 2006, Criminocorpus était un portail thématique assez simple. Il comprenait une base de données bibliographique, une revue source et des articles organisés en un dossier thématique.

La Bibliographie d'histoire de la justice française (1789-2011)

Cette **base de données** réalisée par Jean-Claude Farcy contient près de 69 000 références portant sur les institutions et le personnel judiciaires, la procédure et les procès, la criminalité et les pénalités, la répression politique et les polices. Issue du dépouillement des ouvrages comme des articles de périodiques parus depuis 1789, elle distingue les publications des contemporains (sources) des travaux de caractère historique. La présentation de l'ensemble des références est faite selon un ordre thématique détaillé, en suivant à l'intérieur de chaque niveau de plan l'ordre alphabétique des titres ou, quand le thème s'y prête, en combinant ordre géographique (études locales), chronologique (réforme judiciaire, réforme péni-



Extrait de la Une du supplément illustré du *Petit Parisien* (22 mars 1903) représentant la chapelle cellulaire de la prison de Fresnes.

tentaire, justice des mineurs, etc.) ou de personnes (biographies, procès) avec celui des auteurs d'ouvrages et d'articles.

La *Bibliographie d'histoire de la justice française* est aujourd'hui un outil de référence très utilisé sur Criminocorpus (environ 4 500 consultations mensuelles). Il serait souhaitable de l'élargir à des périodes plus anciennes mais le simple maintien du rythme de ses mises à jour annuelles pose problème. Une autre évolution précieuse consisterait à y inclure systématiquement (automatiquement ?) un lien hypertexte avec toute référence qui aurait fait l'objet d'une mise en ligne transformant ainsi, peu à peu, la base de données en un catalogue thématique de ressources en ligne.

Dossier thématique et revue source : Autour des Archives de l'anthropologie criminelle

Première revue scientifique francophone dédiée à la « criminologie », à entendre ici au sens de « science du crime et du criminel », les *Archives de l'anthropologie criminelle* constituent une ressource incontournable sur l'état des sciences relatives à la connaissance du crime et des criminels durant toute leur période de publication (1886-1914). Cette revue était jusqu'à sa mise en ligne d'un accès difficile, réservée aux chercheurs. Grâce à un partenariat avec le service d'histoire de la médecine de la BU Santé de Paris (ex-BIUM), elle est proposée sur Criminocorpus en consultation libre dans son intégralité selon trois modalités : par volume annuel (PDF XML Alto), par table des matières et par recherche détaillée sur mots des titres des

articles. Si le mode feuille à feuille ne permet pas la recherche plein-texte, celle-ci peut être effectuée sur les volumes annuels proposés au téléchargement au format PDF.

Cette édition a été accompagnée par la publication d'articles de l'équipe ou de collaborateurs sollicités. Synthèses, biographies ou articles d'analyse sur des points précis, l'ensemble des textes de ce dossier thématique forme une introduction à la lecture des *Archives de l'anthropologie criminelle* avec, selon les contributions, des liens hypertextes renvoyant à la source. L'équipe avait envisagé un travail d'édition plus approfondi sur la revue consistant à y inclure des précisions biographiques sur les auteurs, des annotations et des parcours thématiques. Dans l'attente d'une solution technique, ce versant du projet n'a pu être mis en œuvre.

Coopération technique et mutualisation des ressources

Le projet Criminocorpus ne pouvant s'appuyer sur des modèles préexistants, il a été réalisé par expérimentation, dans une étroite collaboration entre chercheurs et informaticiens. Il a bénéficié de l'expertise technologique du CRHST / Centre A. Koyré (UMR8560) et du Centre de ressources numériques CN2SV. L'assemblage de différentes briques logicielles était nécessaire pour gérer des données aussi dissemblables qu'une bibliographie (base PHP MySQL), des documents en ligne (gestionnaire de corpus Iceberg) et des articles (CMS SPIP). Les données sont interopérables par le protocole OAI-PMH (Open Archives Initiative's Protocol for metadata Harvesting). Les articles et, plus généralement, les nouvelles mises en ligne alimentent des flux RSS (Really Simple Syndication).

Le portail s'est trouvé enrichi dès la première année du *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires* (1800-1958). Réalisé par Jean-Claude Farcy et publié initialement aux éditions du CNRS (1992), ce guide a été mis en ligne sous la forme nouvelle d'un fichier PDF contenant des signets facilitant la navigation dans le document. S'il est certain que ce guide mériterait une mise à jour, tant le classement des fonds a progressé, notamment dans les services d'archives départementales, il reste un précieux outil pour tout chercheur travaillant sur l'histoire de la justice contemporaine. La présentation des institutions judiciaires et pénitentiaires (seconde partie) et la liste des documents que l'on peut trouver dans les fonds (troisième partie) forment notamment une présentation indispensable à la compréhension et à l'usage de ces sources.

2006 a été également l'année de mise en place de notre première exposition virtuelle, *La peine de mort en France, de la Révolution à l'abolition*. L'objectif était ici de faciliter l'accès au site à un large public en mettant l'accent sur la présentation visuelle de documents de valeur, par leur rareté et/ou leur signification. Une nouvelle brique logicielle (CrimExpo) a été développée à cette fin. Le parcours complet de l'exposition est composé de plus de deux cents pages rassemblant des documents d'archives, articles de presse, dessins et caricatures, photographies et objets reproduits à partir des collections des Archives nationales, des Archives de la préfecture de police de Paris, du Musée de l'histoire vivante de Montreuil et du Musée national des prisons. Cette exposition a été accompagnée de la mise en ligne de la retranscription intégrale des trois grands débats parlementaires (1791, 1908, 1981) sur la question de l'abolition de la peine

de mort. Elle reste, à ce jour, l'exposition la plus visitée du site. Les autres expositions sont, par ordre de mise en ligne :

- ▶ Le camp de la relégation à Saint-Jean-du-Maroni
- ▶ Saint-Hilaire. Colonie pénitentiaire (1930-1960)
- ▶ Histoire des prisons de Loos, de l'Abbaye à nos jours
- ▶ La Révolution à la poursuite du crime
- ▶ Le bagne en relief. Les photographies d'un administrateur pénitentiaire à Cayenne
- ▶ Prisons de Paris. De la Bastille à Fresnes
- ▶ Eysses. Une prison dans la Résistance (1940-1944)

Criminocorpus présente la particularité de maintenir une politique active d'expérimentation d'outils qui peuvent, après une phase de test et d'évaluation, ne pas être retenus. C'est ainsi que nous avons conçu et maintenu pendant plusieurs mois sur le modèle de la bibliographie d'histoire de la justice française un annuaire de ressources en ligne. Apprécié et très fréquenté par nos visiteurs, cet outil a compté jusqu'à 4 267 sites signalés et classés dans 232 catégories. Il a malgré tout été abandonné, faute de permettre la maîtrise de la quantité d'information disponible et régulièrement mise en ligne sur internet. De même, aucun des deux modules utilisés pour nos expositions virtuelles (CrimExpo, SimpleViewer) ne nous donnent totalement satisfaction.

En 2007, le site portail a ouvert un *espace pédagogique* proposant des chronologies, des textes juridiques et des sources commentées. Criminocorpus contribue également à la valorisation de ses contenus. Il est moissonné par *Isidore*, alimente *Calenda* et administre une *liste de diffusion*, un *blog d'information* sur l'actualité du domaine, une *page sur Facebook* et un *compte Twitter*. Cette démultiplication des moyens de communication est facilitée par l'automatisation des procédures, l'intervention de l'équipe éditoriale devant tendre idéalement à se limiter à la validation des contenus. C'est ainsi que l'annuaire de liens a été remplacé, quelques mois après son arrêt, par un carnet de veille scientifique. Sa gestion est un bon exemple d'optimisation. *Criminocorpus Le radar* est constitué d'agrégats de flux RSS provenant d'un gisement de sites sélectionnés par l'équipe éditoriale. Ces informations sont ensuite soumises à validation, avant d'être affichées sur le carnet de veille.

Une politique éditoriale adaptée

La rapide croissance du site nécessitait d'organiser formellement la rédaction, l'évaluation des contributions et la politique éditoriale. En 2008, le développement de Criminocorpus a fait l'objet d'une convention pluriannuelle entre le CNRS (CRHST / Centre A. Koyré), Sciences Po Paris (*Centre d'histoire de Sciences Po*), le ministère de la Justice (Direction de l'administration pénitentiaire), l'université Paris 5 (Bibliothèque interuniversitaire de médecine de Paris) et les Archives nationales d'Outre-mer. Cette convention confirmait notamment l'organisation rédactionnelle du site avec un comité de pilotage, un comité scientifique et un comité de rédaction.

Quatre dossiers thématiques ont été ouverts depuis 2006. Ils portent respectivement sur les *bagnes coloniaux*, les *crimes et criminels dans le cinéma de fiction*, *l'histoire de la police* et *le bertillonage*. En mai 2010, les dossiers de notre portail ont été transférés sur le portail *Revues.org* pour améliorer leur présentation et leur visibilité. La gestion d'articles sous le CMS



Lot de sacs de procédure judiciaire (fin XVIII^e siècle, Archives nationales). Les documents proposés sur Criminocorpus sont reproduits et mis à disposition dans le cadre d'expositions montées en partenariat avec les institutions détentrices de sources (Archives nationales, archives nationales d'Outre-Mer, archives départementales, musées).

SPIP présentait en effet certains avantages (souplesse de la mise en page des images) mais aussi un nombre croissant d'inconvénients, désormais réglés par Lodel (gestion des appels de notes, de l'index des auteurs, du multilinguisme...)

Publier en ligne n'est pas pour nous un choix par défaut mais un moyen d'expérimenter de nouvelles écritures et des modes de restitution inédits du savoir historique. Le libre accès à des savoirs spécialisés génère en effet des opportunités et des contraintes dont il convient de tenir compte :

- ▶ une publication scientifique en ligne est accessible à un public non-spécialiste
- ▶ un texte en ligne peut être relié à d'autres textes en ligne, ce qui rend possible les lectures buissonnières
- ▶ le risque est grand toutefois, si ce cheminement n'est pas guidé, d'entretenir une appréhension dispersée des connaissances.

Notre politique éditoriale vise ainsi à concilier trois exigences :

▶ **Ecrire pour un lectorat ouvert**

Les thématiques de notre champ d'étude constituent des ressources pour le débat public. Les dossiers s'adressent simultanément à la communauté scientifique et à tout lecteur intéressé, en publiant des contributions conciliant valeur scientifique, accessibilité et clarté du propos.

▶ **Réaliser une édition hypermédia**

Les articles sont associés, autant que faire se peut, aux sources mobilisées par les auteurs. Cette association est rendue possible par la mise à disposition simultanément de tout ou partie de ces documents sources ou par la réalisation dans le corps de l'article de liens hypertextes aux sources disponibles sur internet ; ainsi que par des liens à des bases de données. À l'ère de la numérisation de masse, nous privilégions ici sélectivité et pertinence des liens.

▶ **Produire la cohérence thématique du domaine**

Notre champ d'étude étant large, il nous paraît indispensable d'ordonner la restitution des connaissances. La programmation éditoriale repose ainsi sur la constitution de dossiers thématiques ouverts dans le temps, ce qui leur permet d'être progressivement enrichis par toute nouvelle contribution. Chaque dossier est porteur d'un regard particulier sur le domaine. Il comprend des articles de synthèse ou d'analyse sur une grande question de l'histoire de la justice, des crimes et des peines ; ainsi que des sources commentées. Un dossier thématique peut ainsi être lié à la mise en ligne d'une source importante, originale et/ou inédite. Les dossiers de Criminocorpus ont également vocation à éditer des journées d'études et des colloques. Si les réticences attendues à publier pour une revue virtuelle n'ont pas été confirmées – depuis son ouverture, 57 auteurs ont contribué à enrichir Criminocorpus

– l'écriture hypermédia mise en avant par notre politique éditoriale relève cependant plus pour l'ins-

tant d'un horizon d'attente que d'une intention accomplie. En effet, même si certains articles tentent à se démarquer d'un simple décalque d'une édition papier en ligne, les potentialités de l'hypermédia sont restées jusqu'ici très sous-exploitées.

Coopération technique

Le site a été ouvert au public le 1^{er} janvier 2006. Il a reçu la première année 63 800 visites pour 383 000 pages vues. En 2010, sa fréquentation était d'environ 370 000 visites pour 960 000 pages vues. Pris au premier degré, ces chiffres semblent encourageants et prometteurs. En réalité, ils sont difficilement interprétables car ils sont livrés par des compteurs (Xiti, Google, AWStats) qui... ne comptent pas forcément la même chose et ce, d'une année sur l'autre. Que la fréquentation de Criminocorpus progresse nettement chaque année, c'est un fait. Mais que peut-on tirer d'un indicateur quantitatif aussi pauvre ? Si certaines informations recueillies par les compteurs peuvent avoir un intérêt pour l'équipe éditoriale (origine des visites, mots-clés utilisées, pages les plus visitées...), nos plateformes scientifiques en ligne souffrent d'une méconnaissance de leurs publics. Nous manquons ici d'outils et d'études qui permettraient de mieux cerner les usages de nos productions et les attentes de nos publics. À la différence d'un organe de presse et de nombreux blog d'information, Criminocorpus a pris d'emblée le parti de modérer les commentaires reçus sur son blog d'actualité et sa liste de diffusion, afin d'éviter tout dérapage ou discussion polémique sur nos thématiques. Nous pensons que Criminocorpus devait se concentrer sur la production et la diffusion des savoirs et que le site n'était pas le lieu idoine pour animer un « forum » permanent sur l'histoire de la justice. S'est-on ainsi privé d'une possibilité de dialogue entre la communauté des chercheurs et le public ? Probablement pas, pour l'instant. Avec le recul, nous relevons que, à quelques exceptions près, les visiteurs nous écrivent essentiellement pour formuler des demandes individuelles et solliciter des renseignements généalogiques. Les rares commentaires sur les articles sont très brefs. Les chercheurs ne commentent pas les travaux de leurs collègues.

La possibilité d'une interactivité parfois mise en avant pour justifier une politique de mise en ligne donne ainsi dans les faits un résultat en-deçà des attentes de certains webmasters ou chercheurs. Mais ces attentes étaient peut-être utopiques ou plus sûrement, mal formulées et trop précoces par rapport au temps d'acculturation nécessaire à l'usage des nouvelles technologies. Six ans après son lancement, Criminocorpus reste un espace de production et de mise à disposition de savoirs scientifiques pour lequel l'interactivité fonctionne avant tout au profit de la communauté des chercheurs, des étudiants et des professionnels du milieu judiciaire. Faut-il aller plus loin ?

Marc Renneville

Maître de conférences en détachement
à la direction de l'administration pénitentiaire
Chercheur associé
au Centre A. Koyré UMR8560

contact&info

- ▶ Marc Renneville
Directeur de la publication
m.renneville@free.fr
- ▶ Pour en savoir plus
www.criminocorpus.cnrs.fr
- ▶ Blog
criminocorpus.hypotheses.org

Bois de justice de l'île de la Réunion conservés
au musée national des Prisons à Fontainebleau.
Cette vue a servi de base pour l'affiche de l'exposition
en ligne sur la peine de mort



Du bon usage d'Adonis

L'archivage pérenne des données scientifiques en SHS

Aujourd'hui, les différentes disciplines des sciences humaines et sociales, à travers leurs objets et problématiques spécifiques, produisent massivement des données numériques. Les outils numériques font désormais partie intégrante de l'environnement de travail. Si ces instruments offrent de nouvelles perspectives de mise en réseau et d'exploitation des données, ils génèrent également de nombreuses incertitudes quant à leur sauvegarde sur le long terme et aux moyens de faire face aux adaptations constantes engendrées par l'évolution, la prolifération et l'obsolescence rapide des technologies informatiques.

Simultanément à la croissance quasiment exponentielle des données numériques, les modifications du monde de la recherche ont profondément changé le rythme de vie des projets de recherche. Ainsi, les données de la recherche sont confrontées à une transition inéluctable et massive vers le numérique mais aussi au risque de perte de données, si l'on ne structure pas correctement l'information à archiver. L'archivage des données numériques devient donc un enjeu primordial pour la transmission des savoirs.

L'archivage à long terme des documents électroniques permet de conserver le document et l'information qu'il contient dans son aspect physique comme dans son aspect intellectuel sur le très long terme, soit 30 ans et au-delà, de manière à pouvoir le rendre accessible et compréhensible. Il doit faire en sorte que le document reste compréhensible par ses utilisateurs potentiels à travers le temps. Il ne s'agit pas d'une simple sauvegarde d'un fichier sur un disque dur quelconque qui risque de ne plus fonctionner dans quelques années. Aujourd'hui, la plupart des fichiers informatiques de plus de 10 ans sont illisibles à cause de la perte d'intelligibilité ou du format des fichiers, d'un support physique détérioré ou d'un logiciel ou matériel de lecture disparu.

L'archivage à long terme d'un document numérique a donc trois objectifs principaux : conserver le document, lui garantir son accessibilité et en préserver l'intelligibilité.

Pour répondre à cette problématique, le TGE Adonis a lancé un projet d'archivage à long terme des données numériques de la recherche en SHS. Pour cela, il s'est associé au CINES (Centre informatique national de l'Enseignement supérieur) afin d'offrir à la communauté SHS une infrastructure souple et fiable de pérennisation et d'accès des données produites par la recherche.

Historique et acteurs du projet d'archivage à long terme du TGE Adonis

Dès 2008, le TGE Adonis et le CINES ont mutualisé leurs compétences et lancé un projet pilote sur l'archivage à long terme des données orales. Il a été mené avec la collaboration du CRDO (Centre de ressources pour la description de l'oral), des laboratoires LPL (Laboratoire parole et langage), Lacito (Langues et civilisations à tradition orale) et RISC (Relais d'informations sur les sciences de la cognition). Cette initiative a permis de mettre en place une nouvelle infrastructure mutualisable et pérenne et de définir les responsabilités de chacun (producteur, service versant et service d'archives) autour des

différentes actions d'un projet d'archivage que sont la préparation et le versement des données à archiver, l'archivage des données, la gestion de l'évolution des formats des données archivées et l'accès aux données. Ce projet pilote est désormais terminé et l'archivage est effectif depuis septembre 2010.

Le CINES est l'opérateur qui, pour le compte du TGE Adonis, assure la conservation, la pérennisation et les migrations futures. Il contrôle en entrée les versements, et en particulier, la conformité des fichiers à des formats de conservation définis à l'avance.

Le TGE Adonis est l'interlocuteur des laboratoires et des structures demandant à bénéficier de l'archivage à long terme. Il remplit le rôle de service versant et coordonne les projets de conservation à long terme ouverts au CINES. De plus, le TGE Adonis assurera prochainement l'accès aux données, ce qui favorisera leur diffusion au sein de la communauté de la recherche en SHS.

Le fonctionnement type d'un projet d'archivage à long terme

Il convient de faire la différence entre producteur de données, service versant (TGE) et service d'archives (CINES). Le producteur dépose les données dans une « collection » du service versant. La notion de collection permet de cloisonner les dépôts ; un producteur peut déposer plusieurs collections différentes. Le service versant supervise et assure le contrôle qualité. Le service d'archives effectue une validation immédiate du document archivé (format, métadonnées, etc.).

Le projet d'archivage implique le respect d'une procédure précise. En amont, les trois parties (producteur, TGE Adonis et CINES) doivent se mettre d'accord sur le plan d'archivage et la structure de la collection. Pour cela, le corpus à archiver doit être « clos », mais l'archivage numérique permet le dépôt de versions successives de celui-ci, toutes horodatées. Le producteur doit effectuer une sélection intelligente des documents à archiver : ce document doit-il être archivé et pourquoi ? Cela nécessite une stratégie pour éliminer les données redondantes. Il faut de préférence choisir des documents « bruts » : il n'est pas nécessaire d'archiver des documents qui peuvent être reconstitués à partir de données déjà présentes dans le système d'archivage.

La discussion porte également sur les formats acceptés et les métadonnées. En effet, cet archivage à long terme n'est basé que sur un certain nombre de formats dont l'accessibilité est garantie. Pour qu'un format soit archivable, il doit être exploitable dans son intégralité sur une durée indéterminée et posséder une spécification accessible qui décrit ses caractéristiques. Le CINES garantit l'accessibilité d'un certain nombre de formats dont la liste est disponible sur son site. Cette liste évolue en fonction des demandes et de l'évolution des formats et des usages numériques. Un producteur d'archive peut effectuer une demande de prise en compte de nouveaux formats. Le CINES effectuera une étude de faisabilité en interrogeant les spécialistes du format ou du domaine concerné et fournira une

réponse argumentée.

Si le format retenu lors de l'archivage devient obsolète, le CINES fera une demande d'autorisation de changement de format. En cas d'évolution des supports de stockage, le CINES avise le producteur d'un changement de support.

Les métadonnées sont la carte d'identité d'un document. Elles permettent de l'identifier, de le décrire, d'expliquer l'origine de sa création, son utilité et ses destinataires. Sans ces éléments, un document peut vite devenir incompréhensible et donc inexploitable. Le projet d'archivage demande de manipuler deux types de métadonnées : celles spécifiques à l'archivage et celles propres au domaine du producteur (métadonnées dites « métiers »). La liste de ces dernières est actée par le producteur, le TGE Adonis et le CINES. Chaque ressource à archiver est alors accompagnée d'un fichier décrivant les métadonnées et la structure du fichier à archiver.

À chaque dépôt, le CINES vérifie la conformité des fichiers à archiver et ajoute les métadonnées d'archivage (identifiant unique et pérenne dans la plateforme d'archivage du CINES, date d'archivage, empreinte numérique des fichiers et identifiant du projet d'archives). Si le fichier est conforme, il est archivé et le CINES envoie au TGE Adonis un certificat d'archivage comportant l'identifiant unique et pérenne de l'archive transférée ainsi que ses métadonnées.

Les données et les métadonnées sont aussi transférées aux serveurs de diffusion du TGE Adonis, hébergés au [Centre de calcul de l'IN2P3](#), où elles seront consultables par l'intermédiaire de simples adresses URL qui pourront être intégrées dans un site internet. Éventuellement, de nouveaux formats de fichiers peuvent être ajoutés afin de faciliter la consultation. Par exemple, pour chaque fichier "son" conservé, peuvent être fabriqués un fichier MP3 et un fichier wav dégradé, pour chaque fichier "image", un fichier JPG.

Un système d'authentification et de restriction d'accès aux documents (avec login et mot de passe) est en cours de développement par le TGE Adonis. Sur la plateforme d'archivage à long terme, toutes les données seront par défaut accessibles à tout le monde. Il sera possible cependant de définir des règles de restriction d'accès pour une collection complète ou partie de cette collection. Ces règles devront être discutées en amont du projet avec les responsables du TGE Adonis et en conformité avec les règles de diffusion définies par le [Service interministériel des Archives de France](#).

Le TGE met à disposition des producteurs de données différents outils de gestion pour les demandes d'amélioration ou de prise en charge de nouveaux formats, les statistiques d'utilisation, etc. Par ailleurs, pour aider à la réalisation d'un projet d'archivage des données sonores et visuelles, un [guide méthodologique](#) a été réalisé, en collaboration avec le CINES, sur le choix de formats numériques pérennes. D'autres guides sont en cours de réalisation (sur le format PDF) ou à l'étude (les formats images). Enfin, le CINES met à disposition un outil permettant de vérifier l'éligibilité des formats à l'archivage à long terme sur sa plateforme : [FACILE](#) – validation du Format d'Archivage du Cines par analyse et Expertise.

Les conditions et procédures de soumission d'un projet d'archivage à long terme au TGE Adonis

Les producteurs de données doivent remplir certaines conditions essentielles, parmi lesquelles :

- ▶ appartenir à un organisme français dont la mission est liée à l'Enseignement supérieur et/ou à la recherche en SHS ;
- ▶ collecter et/ou produire une collection d'objets numériques présentant un intérêt scientifique ou pédagogique ;

- ▶ définir une stratégie et caractériser le besoin d'un archivage patrimonial (définitif) pour cette collection d'objets numériques ;
- ▶ mettre en place un plan d'archivage et une sélection intelligente des données ;
- ▶ vérifier le contexte légal de production de ces objets numériques : droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur sur les documents à archiver ;
- ▶ produire des métadonnées décrivant la collection d'objets numériques auxquelles s'ajouteront les informations produites par les CINES lors de l'archivage ;
- ▶ choisir des formats de fichiers éligibles à l'archivage (le CINES et le TGE peuvent être sollicités pour étudier tout nouveau format de fichier non pris en charge actuellement sur leur plateforme) ;
- ▶ disposer de moyens humains pour la gestion et/ou la participation au projet d'archivage électronique.

L'organisme souhaitant initier un tel projet effectue une demande dans ce sens qui sera examinée par la direction du TGE Adonis, en collaboration avec le CINES. Si l'organisme est d'accord avec le fonctionnement du projet d'archives, celui-ci pourra se mettre en place. Pour tout autre mode de production, l'organisme devra prendre directement contact avec le CINES.

Les données numériques ne sont pas d'emblée pérennes. Il ne suffit pas de les stocker à un endroit pour se dire qu'elles seront accessibles dans la durée. Un projet d'archivage à long terme a pour but de maintenir l'intégrité, l'authenticité et l'intelligibilité des objets numériques produits par une communauté scientifique donnée, de permettre l'accès et de garantir le cas échéant la confidentialité de ces données.

L'archivage numérique à long terme est une opération spécifique qui nécessite gestion, surveillance, renouvellement des supports d'enregistrement mais aussi absence de formats propriétaires et bon codage initial des données. Le TGE Adonis, en partenariat avec le CINES, a mis en place une infrastructure pour assurer cet archivage pour la communauté SHS, avec une adaptation aux métadonnées métier des producteurs et aux contraintes d'accès spécifiques.

La capacité de stockage des archives augmente continuellement et rapidement. Mais il est primordial de veiller à ce que les données soient archivées selon des formats et des descriptions pérennes. L'usage de ces bonnes pratiques doit être largement diffusé au sein de la communauté SHS. D'où l'importance des guides méthodologiques ou des actions de formation proposés par le TGE Adonis.

Richard Walter & Laurence Rageot, TGE Adonis

contact&info

- ▶ Richard Walter

Directeur-adjoint TGE Adonis
richard.walter@tge-adonis.fr

- ▶ Laurence Rageot

Responsable du pôle Digital Humanities
laurence.rageot@tge-adonis.fr

- ▶ Pour en savoir plus
www.tge-adonis.fr

UNE QUESTION / UNE RÉPONSE

Que sont les archives ?

D'après le code du patrimoine les archives sont « l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ». Les archives publiques y sont décrites comme « les documents qui procèdent de l'activité, dans le cadre de leur mission de service public, de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ou des personnes de droit privé chargées d'une telle mission. [...] ». Toutes les autres archives étant par contraste des archives privées. Les règles de communicabilité des archives publiques sont définies par la loi alors que pour les archives privées, elles le sont par leurs propriétaires. Le fait que des archives privées fassent l'objet d'un don, d'un legs, d'un dépôt, etc. à un service d'archives public ne change rien à cela. En revanche, pour les cas de don, dation ou legs, les archives privées entrent dans le domaine public mobilier et deviennent à ce titre imprescriptibles et inaliénables.

La communicabilité des archives publiques/privées

Les archives publiques sont réputées librement communicables de plein droit. Par dérogation à ce principe, certaines catégories d'archives, en fonction de la nature des informations qu'elles contiennent, peuvent n'être communicables qu'au terme d'un délai déterminé. La nouvelle loi « Archives » de 2008 en distingue quatre (25 ans, 50 ans, 75 ans et 100 ans) auxquels s'ajoute la catégorie « non-communicable » pour les archives susceptibles de contenir des « informations permettant de concevoir, fabriquer, utiliser ou localiser des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou toutes autres armes ayant des effets directs ou indirects de destruction d'un niveau analogue ». Lorsque la nature de l'information est particulière (citons en particulier celle pouvant porter atteinte au secret médical, à la sécurité des personnes, ou à l'intimité de la vie sexuelle des personnes, la loi associe des délais ainsi que des modes de calcul particuliers (par exemple 25 ans après la mort de la personne ou 100 ans à compter de la date du dernier document, etc.).

Cependant, quel que soit le type d'information, il est toujours possible de demander à l'administration des archives une autorisation de consultation avant l'expiration du délai qui lui est associé. Cette autorisation pourra être donnée au demandeur après accord du producteur de l'information.

Pour ce qui est des archives privées, le service d'archives dépositaire se doit de respecter les conditions émises par les propriétaires. Afin que la gestion demeure possible et soit raisonnable, les conventions de don établies peuvent par exemple prévoir l'acceptation par les propriétaires des règles afférentes aux archives publiques.

Ce que n'est pas la communicabilité des archives

Pour la constitution et l'exploitation de fichiers informatiques comportant des informations nominatives, le fait que ces fichiers soient considérés comme archives publiques en raison de leur mode de production ne dispense aucunement d'une déclaration à la CNIL. De la même manière, il est possible que des archives publiques puissent relever du droit d'auteur. Cela peut être le cas par exemple pour la littérature grise des chercheurs. Pour ces derniers, il existe une cession des droits de reproduction à des fins de conservation dans l'intérêt de la recherche historique. Enfin il ne faut pas confondre la communicabilité des archives avec les conditions de réutilisation des données publiques qui doivent être précisées dans des licences.

Michel Jacobson, Service interministériel des Archives de France

contact&info

- ▶ Nadine Dardenne
Chargée de la communication
et de la structuration des réseaux
nadine.dardenne@tge-adonis.fr
- ▶ Pour en savoir plus
www.tge-adonis.fr

Le Conseil scientifique de l'INSHS

L'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS est doté d'un conseil scientifique (CSI) qui rassemble des représentants des différentes catégories de personnels Recherche et Enseignement supérieur dans toutes les disciplines des SHS. Ses membres sont à parité élus et nommés. Ses missions statutaires sont limitées : le conseil est consulté sur les points de divergence entre les avis des sections et la direction de l'Institut concernant les créations et suppressions des unités de recherche, ainsi que sur la nomination de membres des jurys d'admission des chargés de recherche, et il rédige le rapport de prospective. Mais il a plus largement vocation à conseiller la direction et à émettre des avis et recommandations sur la pertinence et l'opportunité des projets et des activités de l'Institut. En ce sens, le CSI interagit avec la direction en fonction de l'actualité de l'Institut et ses recommandations, quand elles font l'objet d'un vote, sont disponibles sur le site du secrétariat du [Comité national](#).

Le CSI, qui a pris ses fonctions en décembre 2010, s'inscrit dans le travail d'ouverture en direction de la communauté scientifique accompli par le dernier Conseil scientifique de Département présidé par Philippe Régnier, lequel avait contribué à pérenniser la place des SHS lors de la réforme du CNRS en Instituts. Il s'efforce notamment de travailler en relation étroite avec les sections du Comité national, dont les président-e-s sont invité-e-s régulièrement. Aujourd'hui, alors que les SHS, grâce à l'engagement de la direction actuelle du CNRS, semblent moins immédiatement en danger, le CSI s'est donné pour mission de réfléchir aux effets des grandes réformes et transformations survenues ces dernières années dans l'organisation de la recherche en SHS afin d'émettre des recommandations susceptibles d'orienter l'action du CNRS dans ce nouveau paysage. Pour ce faire, le CSI a constitué **quatre groupes de travail**, qui ont reçu le soutien de la direction de l'Institut.

► Le premier, coordonné par Carole Dornier, porte sur la **structuration de la recherche**. Il vise à réunir les éléments nécessaires pour réfléchir au rôle du CNRS dans les transformations profondes que connaît l'organisation de la recherche en sciences humaines et sociales. Il s'agit de voir comment, eu égard aux spécificités des SHS (importance des effectifs universitaires par rapport aux chercheurs, existence des MSH et de leur réseau, variété de l'organisation des disciplines notamment), l'INSHS adapte sa politique de recherche et développe son partenariat avec les universités. Les directeurs d'unité constituent des interlocuteurs privilégiés pour ce groupe qui projette également de mettre en œuvre une enquête auprès des porteurs de Labex à dominante SHS.

► Le deuxième groupe de travail du CSI est coordonné par Marie-Odile Goulet-Cazé et Cédric Lomba. Il se propose d'effectuer un bilan critique du **financement de la recherche sur projet**. Prenant acte de la démultiplication des appels à projets d'une part, et de la diminution constante du soutien de base des unités de recherche et donc des financements récurrents d'autre part, il se propose d'évaluer les effets du financement de projets à court terme sur le pilotage de la recherche, sur l'activité même de recherche (notamment l'articulation entre travail collectif et travail individuel) et la production scientifique, ainsi que la précarité qu'entraîne l'emploi temporaire de post-doctorant-e-s. Son travail s'organise selon trois volets : produire une cartographie de l'ensemble des organismes qui proposent des appels à projets pour la recherche française en SHS, et de la variété des procédures, montants et résultats de ces appels à

projets ; enquêter auprès des organismes qui proposent des appels à projets afin de comprendre leur logique et leurs objectifs, et auprès des porteurs de projets pour mieux saisir l'influence des procédures de financement sur l'activité de recherche comme telle ; analyser les productions scientifiques générées dans le cadre d'une série d'appels d'offres afin cette fois d'évaluer, si c'est possible, leur impact sur la production de connaissances nouvelles.

► Le troisième groupe de travail, sous la responsabilité de Nicolas Postel, revient sur la question de l'**évaluation de la recherche** qui est devenue une question centrale pour la politique scientifique. Il vise à faire le bilan des convergences et divergences qu'on peut observer entre et au sein des disciplines de SHS et à établir s'il est possible d'avoir des critères communs à un secteur SHS. Il procédera à une mise en regard des pratiques des sections SHS du CoNRS et des différents débats qui ont eu lieu au cours des dernières années à propos de l'évaluation, et notamment des supports et des méthodes à favoriser.

► Le quatrième groupe de travail, animé par Marco Panza, se concentre sur la question des **procédures de recrutement** au CNRS. Il part du constat que les recrutements se font aujourd'hui au sein d'un vivier de jeunes chercheurs beaucoup plus large et donc moins bien identifié que celui pour lequel ont été pensées les procédures encore appliquées aujourd'hui. Par ailleurs, on voit bien que les personnels CNRS sont plus que jamais la principale richesse de l'organisme, la qualité de leur recrutement est donc plus que jamais un enjeu central pour le CNRS. Partant là aussi de l'expérience des sections, ce groupe envisage de faire des propositions concrètes à l'appui d'une possible réforme des recrutements.

Ces groupes travailleront dans le moyen terme. Ils rendront compte régulièrement de l'avancée de leurs enquêtes à l'ensemble du conseil et émettront en conclusion des recommandations qui ont vocation à être discutées et adoptées, après discussion, et éventuellement modification, par le CSI dans son ensemble. Ils ont également pour vocation d'aider le CSI à assurer l'interface entre la communauté scientifique et la direction de l'Institut : **les membres des groupes de travail seront amenés à enquêter auprès de vous, leurs collègues, pour rassembler des informations qui font souvent défaut au moment d'émettre des avis. Aussi nous espérons que vous voudrez bien répondre à leurs sollicitations.**

Notons pour finir que le CSI a pris la décision de prolonger le soutien que le CSD précédent a apporté au développement de l'outil RIBAC. Il nous semble en effet important, dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui, de pouvoir rendre visibles, notamment sous forme statistique, le travail et les connaissances produites par les SHS en France. Le recueil de ces informations ne doit cependant en aucun cas être utilisé pour remplacer une vraie évaluation du travail des chercheurs, du caractère innovant de leurs projets et de la qualité des connaissances qu'ils produisent. Aussi le CSI s'engage-t-il à contribuer à mettre en place, en collaboration avec la direction en l'Institut, une structure de contrôle de l'usage des informations produites par RIBAC, et à en rendre compte auprès de vous.

Sophie Duchesne
Présidente du CSI de l'INSHS

Composition du CSI

- ▶ **Laurinda Abreu** (nommée), professeure d'histoire à l'université d'Evora (Portugal) ; *histoire des politiques sociales et de la santé en Europe (XVI^e-XVIII^e siècles)*
- ▶ **Joël Biard** (élu), professeur de philosophie à l'université François-Rabelais de Tours, membre du Centre d'études supérieures de la Renaissance (UMR6576) ; *philosophie du langage, de la nature et de la connaissance au Moyen Âge et à la Renaissance*
- ▶ **Françoise Briquel-Chatonnet** (élue, secrétaire scientifique), directrice de recherche, directrice adjointe du laboratoire Orient et Méditerranée (UMR8167) ; *histoire du Levant au premier millénaire avant J.-C., histoire et culture écrite des Chrétiens du Proche-Orient de langue syriaque*
- ▶ **Olivier Büttner** (élu), ingénieur de recherche à l'Institut d'histoire du temps présent (UPR301), responsable de l'animation et de la coordination scientifique du réseau des correspondants départementaux de l'IHTP ; *histoire des administrations en charge du travail et de l'emploi et de la guerre froide en Europe*
- ▶ **Jacques Cremer** (nommé), directeur de recherche au Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (UMR5604) à la Toulouse School of Economics ; *théorie économique, économie industrielle, régulation et politique de la concurrence, innovation et propriété intellectuelle*
- ▶ **Carole Dornier** (élue), professeure de littérature à l'université de Caen, membre du Centre de recherche d'histoire quantitative (UMR6583) ; *témoignage et écriture de l'histoire, pratiques de lecture, de documentation et d'écriture du XVIII^e siècle*
- ▶ **Laurent Dousset** (nommé), maître de conférences à l'EHESS, directeur du Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (UMR6574) ; *organisation et transformations sociales en Australie et au Vanuatu, bases de données et cartographie électroniques*
- ▶ **François Dubet** (nommé), professeur de sociologie à l'université de Bordeaux et directeur d'études à l'EHESS, membre du Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (UMR8039) ; *mouvements sociaux, problèmes urbains, école, socialisation, travail et théorie sociologique*
- ▶ **Sophie Duchesne** (élue, présidente), directrice de recherche à l'Institut des sciences sociales du politique (UMR7220), *citoyenneté, politisation, identités politiques (nationale et européenne), méthodes qualitatives*
- ▶ **Benoît Fliche** (élu), chargé de recherche au Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (UMR8032) ; *anthropologie, rapports à l'Autre et à la différence, migrations et mobilités, parentés et réseaux sociaux en Turquie*
- ▶ **Marie-Odile Goulet-Cazé** (élue), directrice de recherche au Centre Jean Pépin (UPR76) ; *philosophie antique : cynisme, stoïcisme et néoplatonisme*
- ▶ **Virginie Guiraudon** (nommée), directrice de recherche au Centre d'études européennes (EA4459) ; *politiques d'immigration en Europe, sociologie de l'intégration européenne*
- ▶ **Cédric Lomba** (élu), chargé de recherche au Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (UMR7217) ; *sociologie du travail, des mobilisations professionnelles et des classes sociales, méthodes ethnographiques et historiques*
- ▶ **Yvon Merlière** (nommé), directeur général du CRÉDOC
- ▶ **Christine Nougaret** (nommée), conservateur général du patrimoine, professeure d'archivistique contemporaine de l'École des



Chartes ; archivistique et histoire du patrimoine écrit depuis la Révolution

- ▶ **Marco Panza** (nommé, membre du bureau), directeur de recherche à l'Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques (UMR8590) ; *histoire et philosophie des sciences (en particulier mathématiques)*
- ▶ **François Pellegrino** (nommé, membre du bureau), directeur de recherche et directeur du laboratoire Dynamique du langage (UMR5596) ; *étude de la communication parlée et de la complexité linguistique*
- ▶ **Nicolas Postel** (élu), maître de conférences en sciences économiques à l'université de Lille 1, membre du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (UMR8019) ; *mouvement de la responsabilité sociale des entreprises, histoire de la pensée économique et épistémologie, théories de la rationalité et des institutions, économie de la justice*
- ▶ **Alice Rouyer** (élue, membre du bureau), maîtresse de conférences en géographie et aménagement à l'université de Toulouse 2-Le Mirail, membre du Laboratoire interdisciplinaire, Solidarités, sociétés, territoires (UMR5193) ; *développement urbain durable, vieillissement démographique, habitat, urbanisme, territoire et action publique*
- ▶ **Katheline Schubert** (nommée), professeure d'économie à l'université de Paris 1, membre du Centre d'économie de la Sorbonne (UMR8174) ; *macroéconomie, croissance, économie de l'environnement, modèles d'équilibre général calculable*
- ▶ **Philippe Soulier** (élu, membre du bureau), ingénieur de recherche au laboratoire d'Archéologies et sciences de l'Antiquité (UMR7041) ; *archéologie, écriture de l'histoire*
- ▶ **Rossana Vaccaro** (élue), ingénieure de recherche au Centre d'histoire sociale du XX^e siècle (UMR8058) ; *responsable de la bibliothèque Jean Maitron, sources de l'histoire sociale*
- ▶ **Cécile Vidal** (nommée), maîtresse de conférences à l'EHESS, directrice du Centre d'études nord-américaines (équipe de l'UMR8168) ; *histoire de la colonisation et de l'esclavage, histoire nord-américaine, histoire atlantique*

la lettre de l'INSHS

- ▶ **Directeur de la publication** Patrice Bourdelais
- ▶ **Directeur de la rédaction** François-Joseph Ruggiu
- ▶ **Responsables éditoriales** Sandrine Clérisse & Armelle Leclerc com-shs@cnrs-dir.fr
- ▶ **Conception graphique** Sandrine Clérisse & Bruno Roulet, Secteur de l'imprimé PMA
- ▶ **Graphisme Bandeau** Valérie Pierre, direction de la Communication CNRS
- ▶ **Crédits images Bandeau**
© Photothèque du CNRS / Hervé Théry, Émilie Maj, Caroline Rose, Kaksonen
- ▶ **Pour consulter la lettre en ligne**
www.cnrs.fr/inshs/Lettres-information-INSHS/lettres-informationINSHS.htm
- ▶ **Pour s'abonner / se désabonner**
com-shs@cnrs-dir.fr
- ▶ **Pour accéder aux autres actualités de l'INSHS**
www.cnrs.fr/inshs

Institut des sciences humaines et sociales CNRS

• 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16 •